

Rapport Annuel 2011





**AUTORITE MALIENNE DE REGULATION
DES TELECOMMUNICATIONS/TIC ET POSTES**

Rapport Annuel 2011

SOMMAIRE

1. PREAMBULE.....	5
2. EDITORIAL.....	6
3. LE CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL	7
3.1 La conjoncture économique.....	7
3.2 Les indicateurs socio-économiques marquants.....	8
4. RADIOSCOPIE DU SECTEUR.....	9
4.1. Données générales sur le marché des télécommunications au Mali	9
4.1.1 <i>Le marché de la téléphonie mobile</i>	9
4.1.2 <i>Le marché du fixe</i>	9
4.2. Economie des opérateurs.....	10
4.2.1 <i>Le revenu global et les parts de marché.</i>	10
4.2.2 <i>Le volume des investissements.</i>	11
4.2.3 <i>Les effectifs et les rendements.</i>	12
4.3. Téléphonie mobile.....	13
4.3.1 <i>Le parc mobile et le taux de pénétration.</i>	13
4.3.2 <i>Le parc prépayé et les parts de marché.</i>	14
4.3.3 <i>Identification des clients prépayé par les opérateurs.</i>	14
4.3.4 <i>Les tarifs de communications.</i>	14
4.3.5 <i>Le revenu global du mobile.</i>	14
4.4. Téléphonie fixe.....	15
4.4.1 <i>Le parc fixe et la densité téléphonique.</i>	15
4.4.2 <i>Les tarifs de communications.</i>	16
4.5. Internet.....	16
4.5.1 <i>Le parc Internet fixe.</i>	16
4.5.2 <i>Le parc Internet mobile.</i>	16
4.5.3 <i>les prestataires de services Internet.</i>	17
5. LES ACTIVITES DE REGULATION.....	20
5.1 Les avis et décisions de l'AMRTP.....	20
5.2 Les agréments d'installateurs privés	21
5.3 Les autorisations d'établissement et d'exploitation de réseaux et services.....	21
5.4 Les nouvelles demandes de déclaration enregistrées.....	22
5.5 Les résiliations.....	22
5.6 Les fournisseurs d'accès Internet (FAI).....	22
5.7 La gestion et le contrôle des fréquences.....	23
5.7.1 <i>Etat des assignations.</i>	23
5.7.2 <i>Le contrôle des installations radioélectriques.</i>	23
5.7.3 <i>Liste des attestations, de conformités des équipements,</i> <i>délivrées par l'AMRTP au cours de l'année 2011.</i>	23
5.8 Les plaintes et litiges.....	25
5.9 Les contentieux	25
6. LES ACTIVITES INTERNATIONALES	26
6.1 Activités UIT.....	26
6.1.1 <i>Travaux de la Commission d'études 2</i>	26
6.1.2 <i>Réunion FRATEL</i>	27

6.1.3 Réunion préparatoire pour la conférence des radiocommunications (RPC) 2012.	27
6.1.4 ITU TELECOM WORLD.....	28
6.1.5 Visite IMPACT (Malaisie)	29
6.2 Activités continentales	30
6.2.1 Conseil d'administration de l'UAT	30
6.2.2 Réunion CRTEL	31
6.2.3 Commémoration du trentenaire de l'Ecole supérieure multinationale des télécommunications (ESMT) de Dakar.....	33
6.2.4 Atelier sur le Système de Gestion de l'Information des Télécommunications (SIGTEL LOME)	33
6.2.5 Forum des Régulateurs postaux de la région Afrique	34
6.3 Autres activités.....	35
6.3.1 Arrivée du 3ème opérateur des télécommunications/TIC sur le marché	35
7. L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES	38
7.1 L'administration	38
7.2 Situation financière	40
7.2.1 Les états financiers	40
7.2.2 L'état d'exécution du budget au 31 décembre 2011	41
7.3 La situation du fonds d'accès universel	42
7.4 Les formations et voyages d'études	42
8. GRANDS CHANTIERS DE LAMRTP	44
8.1 Développement de l'accès universel	44
8.2 Contrôle de la qualité de service	44
8.3 Construction du siège de l'AMRTP	45
8.4 Acquisition d'un système de contrôle et de gestion des fréquences	45
8.5 Nouveau cadre législatif et réglementaire du secteur postal	45
8.6 Les relations avec les associations de consommateurs	47
9. PERSPECTIVES	49
- Renforcement de la concurrence sur le marché ;	49
- Mise en place du nouveau cadre réglementaire du secteur postal ;	49
- Arrivée effective du 3ème opérateur des télécommunications/TIX sur le marché ;.....	49
- Enquête sur le taux d'équipement TIC des entreprises et de l'Administration ;	49
- Enquête sur la satisfaction des usagers de la téléphonie mobile ;	49
- Renforcement des procédures de gestion et développement des capacités des ressources humaines.	49
10. SIGLES ET ABRÉVIATIONS	50

1. PREAMBULE

Le présent rapport est produit en exécution des dispositions législatives et réglementaires régissant les télécommunications, les technologies de l'information, et de la communication, et les postes en République du Mali.

En effet, selon les termes de l'article 3. h) de l'ordonnance n°2011-024/P-RM du 28 septembre 2011 portant régulation du secteur des télécommunications et des postes, l'Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications/TIC et Postes (AMRTP) est astreinte à la production d'un rapport annuel, obligation formulée comme suit :

Article 3. h) : « l'Autorité publie un rapport annuel sur ses activités. Ce rapport contient notamment un résumé des décisions de l'Autorité, un rapport financier annuel et les comptes annuels du fonds pour le service universel ainsi qu'un rapport de gestion de ceux-ci ».

2. EDITORIAL

L'année 2011 a été marquée par la relecture de l'Ordonnance n°99-043/P-RM du 30 septembre 1999 régissant les télécommunications en République du Mali et la promulgation de deux nouvelles ordonnances : l'ordonnance n°2011-023/P-RM du 28 septembre 2011 relative aux télécommunications et aux technologies de l'information et l'ordonnance n°2011-024/P-RM portant régulation du secteur des télécommunications et des postes.

Suite à la relecture de ces textes, le Comité de Régulation des télécommunications (CRT) a changé de statut pour devenir l'Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications/TIC et Postes (AMRTP). Les missions de l'instance de régulation ont été élargies à la régulation des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des postes, et renforcées par l'attribution de nouveaux pouvoirs.

Ce changement opéré au mois de septembre 2011, a trouvé le secteur des télécommunications dans une dynamique de développement certaine malgré les difficultés liées à la conjoncture économique.

Le marché des télécommunications a été, comme au cours des années précédentes, dominé par le service de la téléphonie mobile dont le parc a malgré tout connu une baisse de croissance passant de 66 % en 2010 à 46,6 % en 2011. En 2011, le parc mobile est estimé à 10,822 millions d'abonnés. Le taux de pénétration s'établit à 69,4 % (69,4 clients mobiles pour 100 habitants).

6

Le marché du fixe n'enregistre pas de progrès majeur et le nombre d'abonnés au téléphone fixe pour l'année 2011 s'élève à 104 696 clients.

Toutefois, on remarquera que l'essor du marché de l'internet réintroduit de la croissance dans un segment en déclin régulier au cours des années précédentes.

Le revenu global (fixe et mobile) généré par les deux opérateurs s'est élevé à 263,02 milliards de FCFA ce qui représente une baisse de 4 % par comparaison à l'année 2010. L'essentiel du revenu des opérateurs provient de la téléphonie mobile. Orange Mali SA compte pour 59,6 % de ce revenu global contre 40,4 % pour SOTELMA SA.

Afin de se doter d'infrastructures adéquates, les opérateurs en 2011 ont investi 94,85 milliards de FCFA soit 36,1 % du revenu global généré.

Les effectifs des opérateurs d'un total de 1133 employés en 2011 ont connu une baisse de 3 % par rapport à 2010.

Dr. Choguel K. MAÏGA
Directeur Général de l'AMRTP

3. LE CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL

3.1 La conjoncture économique

En 2011, l'économie malienne a traversé une période moins favorable due en partie, à la mauvaise campagne agricole, le renchérissement des prix des hydrocarbures, les effets de la crise ivoirienne, etc.

Le taux de croissance du PIB a été estimé à 2,7% en 2011 (5,8% en 2010), soutenu principalement par la progression des secteurs secondaire et tertiaire.

L'agriculture qui est la branche la plus importante du secteur primaire a enregistré une croissance négative (-5,8%) de la production vivrière (riz, céréales sèches). Cette situation est liée à l'irrégularité des pluies et à leur mauvaise répartition sur l'ensemble du pays avec comme conséquence, une crise alimentaire aigüe. La production cotonnière par contre, a connu une hausse de plus de 66%, ce qui a permis d'atténuer le choc.

Il a été relevé pour le secteur secondaire une progression de 8% en 2011 grâce à la croissance des industries textiles (31%) et agroalimentaires (18,6%). La tendance à la hausse du cours de l'or sur le marché mondial et le démarrage de l'activité de nouvelles mines d'or au cours du deuxième trimestre de l'année ont permis à l'industrie extractive d'enregistrer un taux de croissance de 10% .

Le secteur tertiaire depuis quelques années connaît une dynamique de développement. Il a été enregistré pour ce secteur un taux de croissance de 3,8% en 2011 contre 4,5% en 2010. Cette croissance est essentiellement imputable aux branches « Commerce » et « Transports-Télécommunications » qui ont enregistré respectivement 4,0% et 5,2% en 2011 contre 5,5% et 5,0% en 2010 ; avec une prédominance de la branche Transports-Télécommunications.

Quant à l'activité commerciale, elle a contribué de manière substantielle à l'atteinte du niveau de croissance réalisé en 2011. Les exportations ont augmenté de 19,7% en 2011 grâce à la hausse des ventes de coton fibre et celles de l'or. La même tendance a été observée au niveau de l'importation de biens (15,3%).

Stimulée par la consommation privée des ménages, la demande a progressé de 2,8% en 2011 en raison des recrutements dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la sécurité.

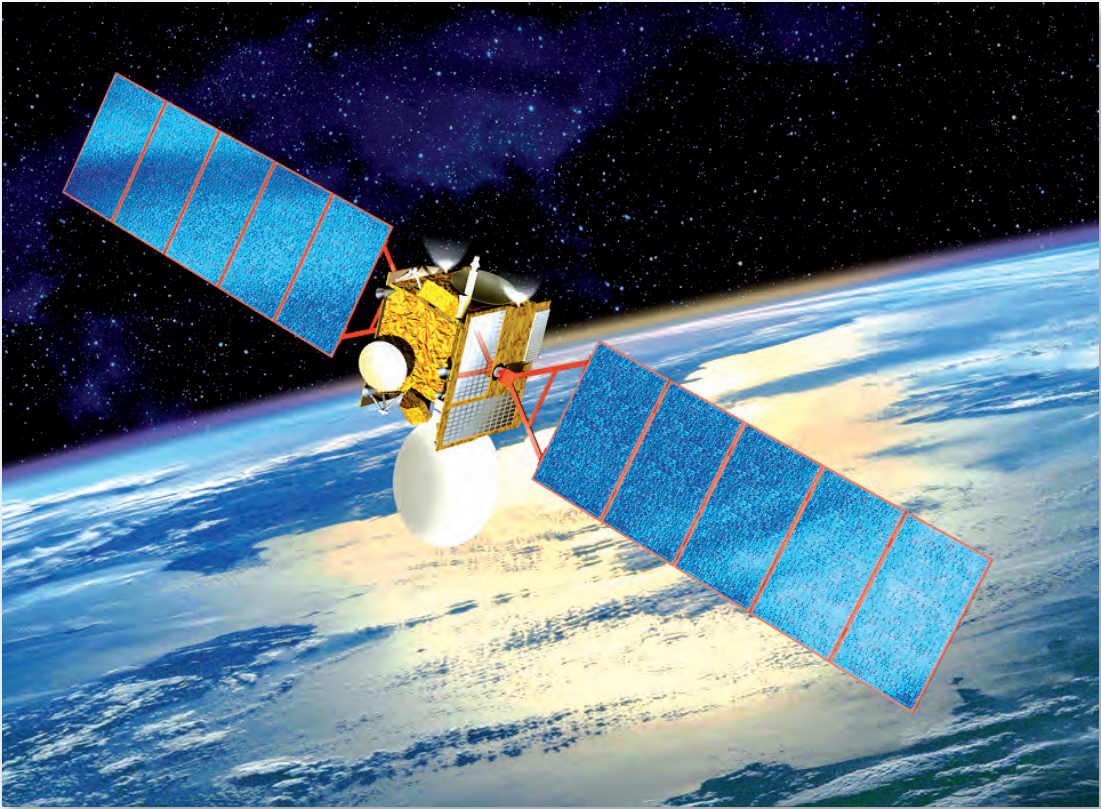
Le taux d'inflation mesuré est de 3% en 2011 contre 1,2% en 2010. Cette évolution des prix est due notamment à la mauvaise campagne agricole 2010-2011 et à la hausse du prix de pétrole.

En conclusion, la politique macroéconomique a été globalement satisfaisante en 2011 en dépit de la mauvaise campagne agricole. Cependant, des efforts demeurent pour ce qui est de la maîtrise de l'inflation afin de garantir une réelle croissance économique en 2012.

3.2 Les indicateurs socio-économiques marquants

INDICATEURS	ANNEES				
	2007	2008	2009	2010	2011
Superficie (Km ²)	1 241 238	1 241 238	1 241 238	1 241 238	1 241 238
Population totale (millions habitants)	12,4	13	14,5	15,0	15,6
Densité démographique (habitants/km ²)	10,1	10,5	11,6	11,6	11,6
Taux de croissance annuel moyen de la population (%)	2,2	2,2	3,6	3,6	3,6
Taux de croissance population rurale (%)	68	68	68	68	68
Taux de croissance population urbaine (%)	4,1	4,1	4,1	4,1	4,1
Taux de croissance du PIB (%)	4,3	5,2	4,5	5,8	2,7
Taux d'inflation annuel moyen (%)	1,4	9,2	2,2	1,2	3
Formation brut de capital fixe (FBCF, en million de F CFA)	664,44	715,79	868,33	984,07	1 039,18
Taux brut de scolarisation-TBS(%)	77,6	80	82	79,5	81,5
Télé densité globale (%)	21	27	31	51,02	70,04

Source : INSTAT - rapport provisoire sur la situation économique et sociale du Mali en 2011 et les perspectives pour 2012.



4. RADIOSCOPIE DU SECTEUR

4.1 Données générales sur le marché des télécommunications au Mali

4.1.1 Le marché de la téléphonie mobile

Un marché tiré par la dynamique du mobile

Le marché des télécommunications malien est dominé par les services mobiles dont le développement a été particulièrement rapide et conséquent. Après un léger ralentissement en 2008 et 2009, la croissance du parc mobile est remontée à 66 % en 2010 pour connaître un ralentissement à 46,2 % en 2011. Au total, le parc mobile a été multiplié par 14 entre 2005 et 2011 pour atteindre 10,822 millions à fin 2011, soit un taux de pénétration de 69,4 %¹.

Dans le même temps, le revenu, émanant de la téléphonie mobile des opérateurs a crû de plus de 168 % ce qui traduit à la fois une dynamique forte (22 % de croissance annuelle moyenne au cours de la période 2005 – 2010 et 1 % de baisse pour l'année 2011) mais aussi un revenu moyen par client en forte décroissance, passant de 12 588 FCFA HT par mois en 2005 à 2 160 FCFA HT en 2011. Ce phénomène résulte pour partie d'une baisse des prix de détail (les tarifs domestiques ont diminué de l'ordre de 30 % entre 2005 et 2011) et surtout de l'effet mécanique de l'entrée sur le marché de clients au profil de consommation de plus en plus faible.

4.1.2 Le marché du fixe

L'Internet comme relai de croissance

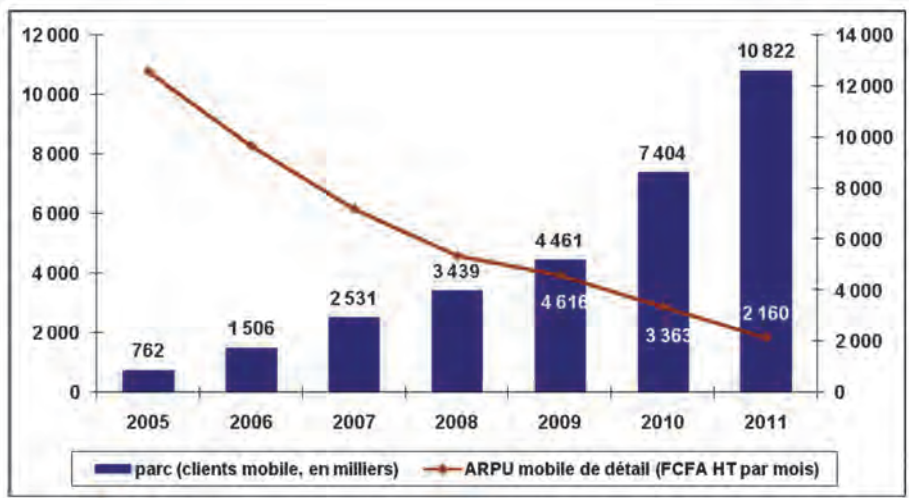
Le marché du fixe présente une activité beaucoup plus réduite, aussi bien en termes d'abonnés (104 696 abonnés à la téléphonie fixe et 29 360 à l'internet fixe à fin 2011) que de revenus (26,418 milliards de FCFA en 2011). Toutefois, l'essor du marché de l'Internet depuis 2009 réintroduit de la croissance dans un segment en déclin régulier au cours des années précédentes.

On notera aussi que le revenu moyen par accès fixe (téléphonie et internet) est beaucoup plus élevé que le revenu du mobile (23 820 FCFA HT en 2011 par accès fixe). Ce décalage est dû à la fois à des modes d'usage différents, collectif (foyer ou entreprise) pour le fixe, individuel pour le mobile et à une clientèle plus fortement orientée vers les professionnels, aux niveaux de consommation plus élevés, pour le fixe.



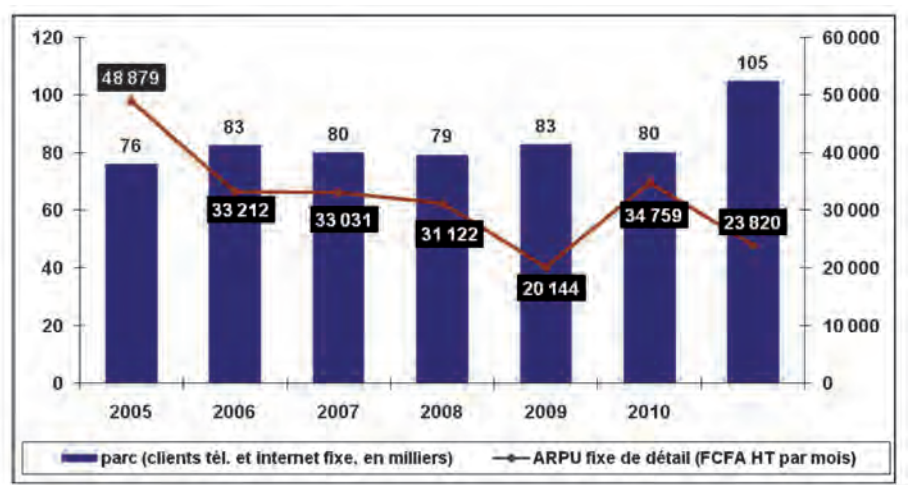
¹ Calculé sur la base d'une population estimée à 15,6 millions d'habitants

Graphique n°1 : Evolution du parc et du revenu moyen par client mobile



NB : Axe des ordonnées « gauche » = ARPU en francs CFA ; Axe des ordonnées « droit » = Parc clients mobile en milliers ; Axe des abscisses = Années

Graphique n°2 : Evolution du parc et du revenu moyen par client fixe



NB : Axe des ordonnées « gauche » = Parc clients fixe en milliers ; Axe des ordonnées « droit » = ARPU en francs CFA ; Axe des abscisses = Années

4.2 Economie des opérateurs

4.2.1 Le revenu global et les parts de marché

Un revenu en décroissance de 4 % en 2011

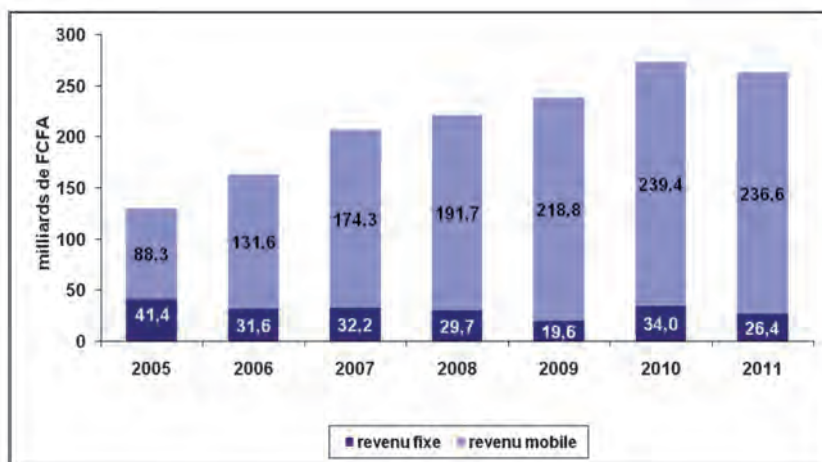
Le revenu total de l'activité des deux opérateurs présents sur le marché s'est élevé à 263,02 milliards de FCFA en 2011 contre 273,41 milliards en 2010 soit une baisse de 4 % par rapport à 2010.

Le revenu émanant du fixe n'entre que pour 10 % de ce total, en dépit d'une augmentation sur le segment dans l'année (+ 31 %).

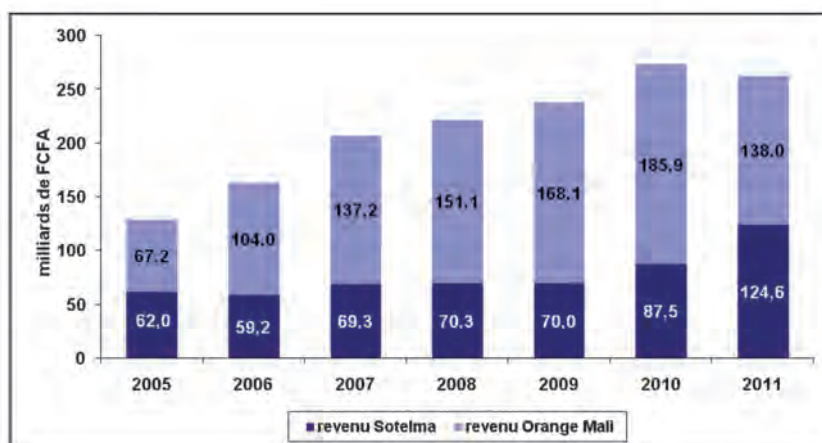
Le revenu mobile représente donc l'essentiel du revenu des opérateurs. En 2011, le mobile a enregistré un revenu total de 236,20 contre 239,41 milliards F CFA en 2010 soit une baisse de 1,3 %.

Les parts de marché sont de 40,4% pour la SOTELMA SA et 59,6% pour Orange Mali SA qui a connu une forte augmentation au milieu des années 2000, mais depuis 2007, n'évolue que lentement. Les années 2010 et 2011 ont même vu une remontée de la SOTELMA SA en termes de part de marché, conséquence directe du rééquilibrage du parc mobile au profit de ce dernier.

Graphique n°3 : Evolution du revenu global par réseau (fixe et mobile)



Graphique n°4 : Evolution du revenu par opérateur



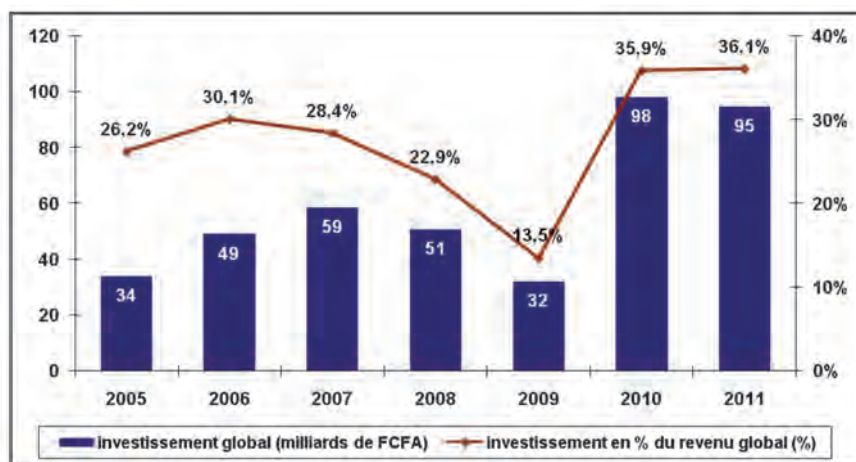
4.2.2 Le volume des investissements

Un investissement à hauteur de 36% du revenu global des opérateurs en 2011

L'investissement a connu une reprise forte en 2010, (à 98,2 milliards de FCFA, soit 35,9% du revenu global des deux opérateurs) et en 2011 (à 94,843 milliards de FCFA, soit 36,1% du revenu total des dits opérateurs). Cette augmentation très nette intervient après une année 2009 extrêmement faible, au cours de laquelle l'investissement était tombé à son plus bas niveau depuis 2005. Au total, l'investissement a crû en moyenne

de 26 % par an entre 2005 et 2011 sous tendu par un accroissement plus prononcé pour la SOTELMA SA sur la période. En effet, les investissements de la SOTELMA qui ne comptaient que pour 26,2 % de l'investissement global en 2005 représentaient 56 % de cet investissement en 2011, année au cours de laquelle l'opérateur a investi à hauteur de 43 % de ses propres revenus.

Graphique n°5 : Evolution de l'investissement en valeur absolue et en pourcentage par rapport au revenu



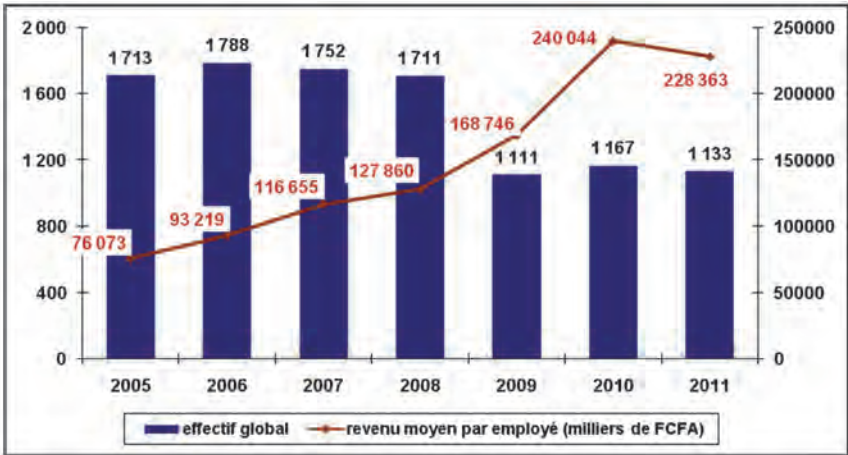
NB : Axe des ordonnées « gauche » = Investissement en milliards de francs CFA ; Axe des ordonnées « droit » = Investissement en pourcentage du revenu global ; Axe des abscisses = Années

4.2.3 Les effectifs et les rendements

Un rendement par employé en baisse de 5 % en 2011

En fin 2011, les effectifs en personnel des deux opérateurs s'élèvent à 1 133 marquant une diminution (-3 %) après une année 2010 au cours de laquelle les effectifs avaient augmenté de 5 %. L'effectif de la SOTELMA SA a diminué de 5 % en 2011 tandis que celui d'Orange Mali SA connaît une croissance de 1 % en 2011. Les effectifs d'Orange Mali SA représentent encore à fin 2011, 38 % des effectifs totaux des deux opérateurs. Le rendement moyen (revenu par employé) a été multiplié par 3 entre 2005 et 2010 avec une hausse depuis 2009 (+ 42,3 % en 2010) du fait de la restructuration de la SOTELMA SA. Par rapport à l'année 2010, le rendement moyen par employé a diminué de 5 % en 2011.

Graphique n°6 : Evolution de l'effectif total et rendement moyen par employé



NB : Axe des ordonnées « gauche » = Effectif total ; Axe des ordonnées « droit » = Rendement moyen par employé ; Axe des abscisses = Années

4.3 Téléphonie mobile

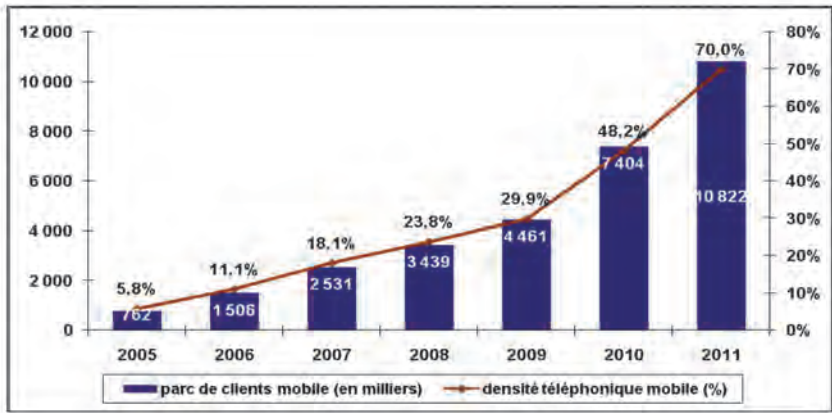
4.3.1 Le parc mobile et le taux de pénétration

10,822 millions de clients et une pénétration mobile de 69,4 % à fin 2011

Le parc des clients de la téléphonie mobile s'élevait à 10 822 000 à fin 2011, enregistrant sur l'ensemble de l'année une croissance de 46 %.

Le taux de pénétration s'établit en fin de période à 69,4 % (69,4 clients mobiles pour 100 habitants).

Graphique n°7 : Evolution du parc de clients de la téléphonie mobile et du taux de pénétration



NB : Axe des ordonnées « gauche » = Parc de clients de la téléphonie mobile ; Axe des ordonnées « droit » = Taux de pénétration en pourcentage ; Axe des abscisses = Années

4.3.2 Le parc prepaid et les parts de marché

Un marché porté à 99,99 % par le prépayé

Le parc mobile est essentiellement composé de clients prépayés. Ceux-ci représentent 99,99% du parc mobile total à fin 2011 et leur nombre n'a cessé de croître au cours des dernières années. La croissance du parc du prépayé a été de 46 % en 2011 tandis que celle du parc postpaid s'élève à 11 %.

Le marché mobile est structuré autour de deux opérateurs : la SOTELMA SA, qui distribue ses offres mobiles sous la marque Malitel, et Orange Mali SA. Ce dernier disposait à fin 2011 de 59,6 % du parc mobile au Mali, la SOTELMA SA servant les 40,4 % restants. En part de marché instantanée en 2011 (pourcentage de recrutements nets de clients dans l'année), la SOTELMA SA a enregistré une croissance de 49 % en 2011 contre 58 % en 2010. Quant à Orange Mali SA, elle enregistre 51 % de croissance en 2011 contre à 42,2 % en 2010. Le marché reste ainsi sensiblement rééquilibré entre les deux opérateurs, accentuant le mouvement engagé en 2009.

4.3.3 Identification des clients prepaid par les opérateurs

Le parc mobile prepaid total s'élève à 10 810 000 clients. Le nombre de clients identifiés, de manière sommaire est de 5 893 469 soit 55 % du parc prepaid total. L'identification de manière complète n'est réalisée que pour les 10 % des abonnés à la téléphonie mobile.

Le régulateur AMRTP a conduit une étude et préparé un projet de déroulement d'actions visant à l'identification des détenteurs de cartes SIM (Abonnés).

14

4.3.4 Les tarifs de communications

Des prix resserrés et stables

Les tarifs des communications mobiles Grand Public des services (Waatibè² et CMO³) de SOTELMA/MALITEL SA et d'Orange Mali SA étaient respectivement de 109 FCFA TTC/mn et 110 FCFA TTC/mn pour les appels Intra-réseau et vers autres réseaux en 2010. En 2011, ces tarifs ont connu une légère baisse (moins 1 et 2 FCFA) en passant à 108 FCFA TTC/mn.

Quant aux tarifs des communications internationales en direction de l'Afrique et du reste du monde, aucun changement n'a été opéré par les opérateurs.

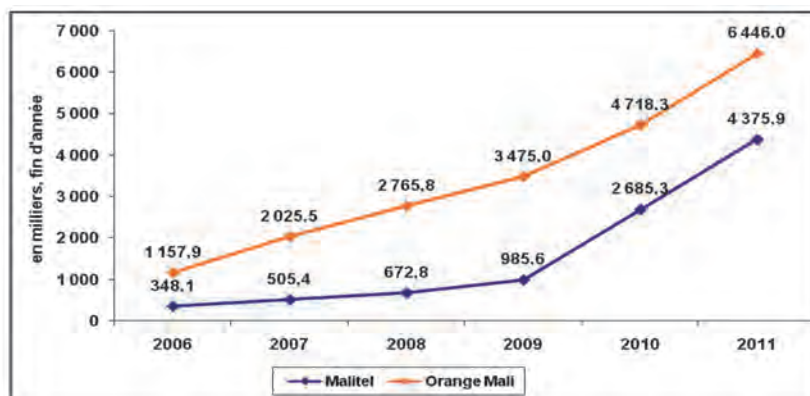
4.3.5 Le revenu global du mobile

Un revenu global en diminution de 1,3 % à fin 2011

Le revenu global du mobile des opérateurs s'est élevé à 236,20 milliards en 2011 contre 239,41 milliards de FCFA en 2010, en diminution de 1,3 % environ.

² Offre Mobile Grand public SOTELMA/MALITEL SA

³ Offre Mobile Contact - Prepaid Grand public d'Orange Mali SA

Graphique n°8 : Evolution des parcs mobiles de la SOTELMA SA et d'Orange Mali SA

4.4 Téléphonie fixe

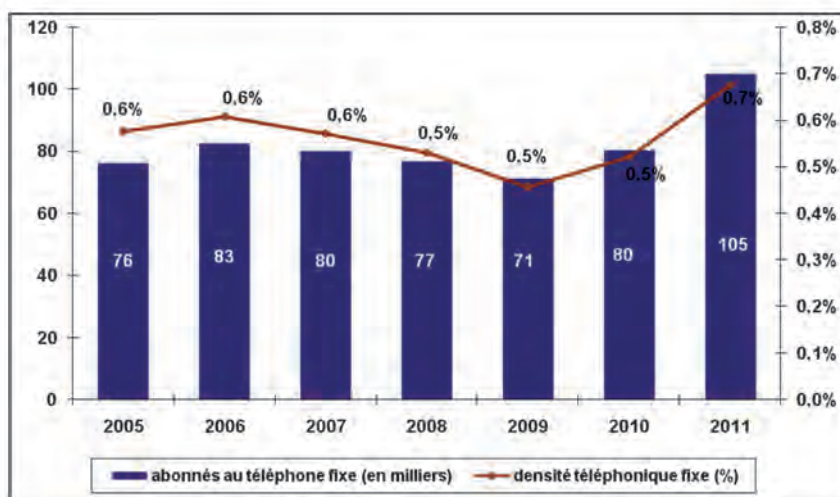
4.4.1 Le parc fixe et la densité téléphonique

104 696 abonnés et une densité téléphonique fixe de 0,7 % à fin 2011

Le parc d'abonnés à la téléphonie fixe s'élevait à 104 696 en fin 2011 en augmentation de 31 % en un an. Ce parc, ces deux dernières années, est orienté à la hausse avec un taux de pénétration de 0,7 %.

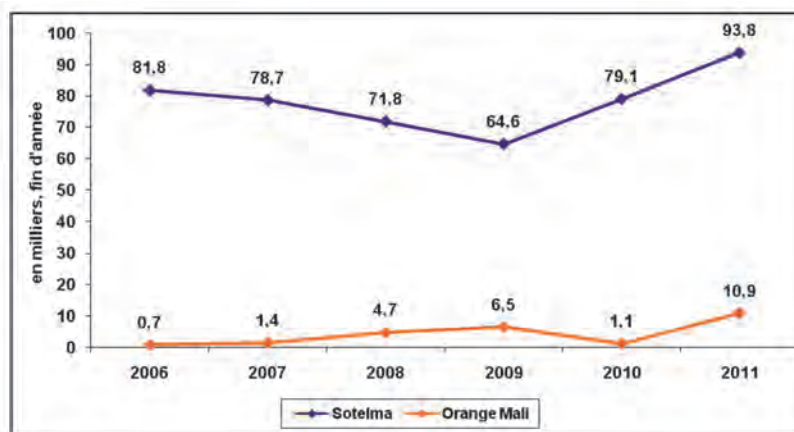
La quasi-totalité du parc téléphonique fixe est détenu par la SOTELMA SA (90 % du parc en 2011 contre 98,6 % en 2010). Orange Mali SA ayant "perdu" plus des deux tiers de ses abonnés entre 2008 et 2010 vient de réaliser 10 % d'augmentation de son parc en 2011 soit dix fois mieux qu'en 2010.

15

Graphique n°9 : Evolution du parc d'abonnés et de la densité téléphonique fixe

NB : Axe des ordonnées « gauche » = Parc de clients de la téléphonie fixe ;
Axe des ordonnées « droit » = Densité téléphonique en pourcentage ; Axe des abscisses = Années

Graphique n°10 : Evolution des parcs d'abonnés à la téléphonie fixe de la SOTELMA SA et d'Orange Mali SA



4.4.2 Les tarifs de communications

Des prix stables

Les tarifs des communications fixes pour toutes les destinations d'appels des deux opérateurs n'ont connu aucun changement entre 2010 et 2011. Ils sont restés stables comme il a été observé pour quelques années passées aussi.

4.5 Internet

4.5.1 Le parc Internet fixe

29 360 abonnés à l'Internet fixe à plus de 90 % en accès WLL à fin 2011

Le parc Internet fixe (connexions à 128 kbps et au-delà) a été évalué en 2011 à 29 360 clients contre 24 353 en 2010. Le parc est en progression de 21 % en fin 2011 et est concentré pour les deux tiers sur le marché professionnel. C'est un marché en émergence qui repose principalement sur la technologie d'accès WLL.

La technologie ADSL détenue exclusivement par la SOTELMA SA connaît en revanche peu de succès. En 2010 le parc ADSL avait même diminué de plus de 20 % (-700 abonnés). Au cours de la dernière année, il a augmenté de 2 % seulement (2367 clients contre 2314 en 2010).

La SOTELMA SA détient 74 % en 2011 de ce parc internet contre 73 % en 2010 soit un point de plus de part de marché. Quant à Orange Mali SA, elle détient 26 % du parc en 2011 contre 27 % en 2010 soit une perte d'un point.

4.5.2 Le parc Internet mobile

30 217 clés Internet mobile à fin 2011

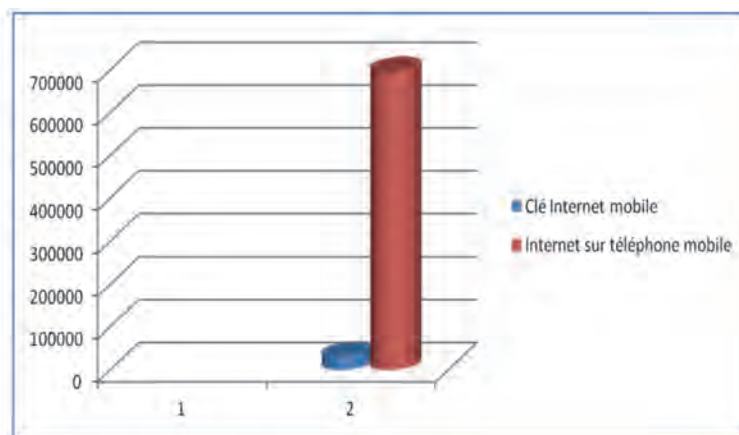
L'accès Internet se développe également sur réseau mobile, avec 30 217 clés actives en 2011 contre 11 601 clés internet en 2010. Le parc clés internet en 2011 est réparti de la manière suivante :

- Parc SOTELMA SA : 14 673 soit 49 % du parc total (contre 4 600 en 2010 soit 40 % du parc total). En 2011 la SOTELMA SA gagne neuf points de pourcentage.
- Parc Orange Mali SA : 15 544 soit 51 % du parc total (contre 7 001 en 2010 soit 60 % du parc total). Orange Mali SA perd neuf points de pourcentage.

27 087 clients 3G et 668 160 clients GPRS/EDGE en fin 2011

A ce parc clé internet, on peut ajouter celui de l'internet téléphonie mobile qui comprend : 27 087 clients 3G⁶ et 668 160 clients GPRS⁷ /EDGE⁸ en 2011. Ce parc internet téléphonie mobile est exclusivement détenu par Orange Mali SA le leader.

Graphique n° 11 : Répartition du parc de l'Internet mobile



4.5.3 Les prestataires de services Internet

17

4.5.3.1 LES UTILISATEURS DE RESEAUX VSAT

Tableau n° 1 : Liste des utilisateurs de réseau VSAT enregistrés à l'AMRTP

N°	Usagers	Statuts	Services fournis	Débit UP/Dw
1	AFRICABLE	Diffuseur	Vidéo	3,6 MPS
2	ONP	Distributeur	Internet	128/56Kbs
3	SEMOS SADIOLA	Minier	Voix & données	64/192Kps
4	Yatéla Sa	Minier	Voix & données	64/192Kps
5	Alink Telecom	PSI	Internet	64/192Kps
6	ANGLOGOLD	Minier	Données	64/192Kps
7	ASECNA	Organisme multinational	Données	19,2Kps
8	Avnel Mali SARL	Minier	Données	64/192Kps
9	Banque Mondiale	Banque	Voix & données	45 Kps
10	BCEAO	Banque	Données	64 Kps
11	BDM	Banque	Données	5 Kps
12	COTECNA	SGS Inspection	Données	64 Kps
13	DHL	Distributeur	Données	128 Kps

⁶ Troisième génération

⁷ General Packet Radio Service

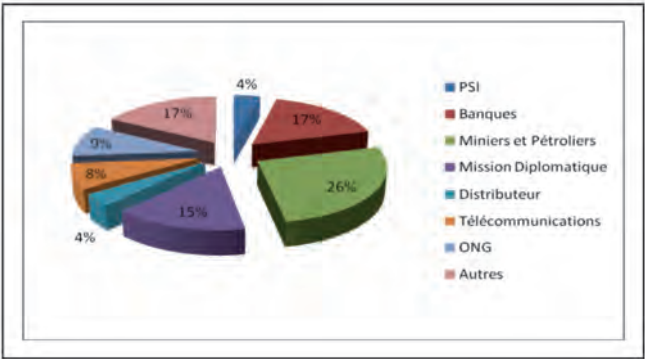
⁸ Enhanced Data Rates for GSM Evolution

N°	Usagers	Statuts	Services fournis	Débit UP/Dw
14	ECOBANK	Banque	Données	128/256 Kps
15	FMI	Mission Diplomatique	Données	256 Kbps
16	LTA Construction	Minier	Voix & données	64 Kbps
17	SHELL MALI	Pétrolier	Données	32/96 Kbps
18	SOMADEx	Minier	Voix & données	64 Kbps
19	SITA	Télécommunication	Voix & données	256 Kbps
20	BANK OF AFRICA	Banque	Données	64 Kbps
21	Afribone	PSI	Internet	2/8 Mbps
22	National Institut of Health	Mission Diplomatique	Données	512 kbps
23	ANGLOGOLD MORILA	Minier	VOIX & DONNEES	64 Kbps
24	PLAN MALI	ONG	INTERNET	64 Kbps
25	CEUVA	EDUCATION	DONNEES	64 Kbps
26	UNICEF	Mission Diplomatique	DONNES	64 Kbps
27	BICIM	BANQUE	Voix & données	128 Kbps
28	BCM	BANQUE	Données	64 Kbps
29	PNUD	Mission Diplomatique	Données	256 Kps
30	Corps de la Paix	ONG	Données	126 Kbps
31	Manutention Africaine	BTP	Données	128 Kbps
32	BSSIC	BANQUE	Données	64 Kbps
33	SOMISY	Minier	Voix & données	64 Kbps
34	RIO TINTO	Minier	Voix & données	128 Kbps
35	Ambassade de l'Egypte	Mission Diplomatique	Données	128Kbps
36	CTBTO	télécommunication	Voix & données	128 Kbps
37	ENA GEO	Recherche pétrolière	Voix & données	128 Kbps
38	SNV	ONG	Données	128 Kbps
39	World Vision	ONG	Internet	45 Kbps
40	CTMI – UEMOA	Mission Diplomatique	Données	128Kbps
41	ITC AFRICA	Minier	Voix& données	128 Kbps
42	Ambassade des USA	Mission Diplomatique	Données	128 Kbps
43	Ambassade de Danemark	Mission Diplomatique	Données	128 Kbps
44	AIR France	Aéronautiques	Voix& données	128 Kbps
45	African Mining Services (AMS)	Minier	Voix& données	128 Kbps
46	Kenya Air Ways	Aéronautiques	Voix& données	128 Kbps
47	SOMILO	Minier	Voix& données	128 Kbps
48	TAMICO	Minier	Voix& données	128 Kbps
49	Banque Atlantique	Banque	Voix & données	128 Kbps
50	IAM GOLD	Minier	Voix & données	128 Kbps
51	Fondation ICCO ROWA	ONG	Voix & données	128 Kbps
52	ATLAS COPPO	télécommunication	Voix & données	128 Kbps
53	Huwei Mali	télécommunication	Voix & données	128 Kbps

Récapitulatif par type d'utilisateurs (en nombre et en pourcentage)

Tableau n°2 : En nombre

PSI	2
Banques	9
Miniers et Pétroliers	14
Mission Diplomatique	8
Distributeur	2
Télécommunications	4
ONG	5
Autres	9



Graphique n°12 : En pourcentage

Du tableau ou du graphique ci-dessus, on relève que l’essentiel de la clientèle VSAT est constitué de sociétés minières dont le parc enregistre une progression annuelle moyenne de 8% sur les dernières années et ce pour deux raisons principales : l’essor de l’exploitation minière et l’absence des opérateurs de la téléphonie dans les zones d’exploitation concernées.



5. LES ACTIVITES DE REGULATION

5.1 Les avis et décisions de l'AMRTP

Courant l'année d'exercice 2011, l'AMRTP a été amenée à prendre un certain nombre de décisions de régulation qui sont :

- Décision N° 11- 00/MCNT- CRT portant attribution de blocs de numérotation à SO-TELMA SA
- Décision N° 11- 003/MCNT-CRT, portant attribution de ressources en numérotation à Orange Mali SA
- Décision N° 11-004/MCNT-CRT, portant attribution blocs de numérotation à SOTELMA SA
- Décision N° 11-005/MCNT-CRT, portant attribution de ressources en numérotation à LKA SERVICES MALI SARL
- Décision N° 11-008/MCNT-CRT, portant attribution de ressources en numérotation à CELTOUCH ML SARL
- Décision N° 11-012/MCNT-CRT, portant approbation de la révision des tarifs de l'offre de service Internet Everywhere de Orage Mali SA
- Décision N° 11-013/MPNT-CRT, portant approbation de la révision des tarifs de l'offre d'accès Internet ADSL au titre du service fixe de SOTELMA SA
- Décision N° 11-014/MPNT-CRT, portant attribution de bloc de numérotation à Orange Mali SA
- Décision N° 11-015/MCNT-CRT, portant attribution de ressources en numérotation à TEAM CALL CENTER
- Décision N° 11-016/MPNT-CRT, portant attribution de ressources en numérotation à ITS SARL
- Décision N° 11-017/MPNT-CRT, portant attribution de blocs de numérotation à SO-TELMA SA
- Décision N° 11-018/MPNT-CRT, portant règlement des litiges, sur la demande de capacités de SOTELMA SA datant du 25 octobre 2010 et les prévisions d'extension des liens d'interconnexion entre les opérateurs Sotelma SA et Orange Mali
- Décision N° 11-019/MPNT-CRT, portant attribution de ressources en numérotation à Orange Mali SA
- Décision N° 11-020/MPNT-CRT, portant attribution de ressources en numérotation à Orange Mali SA
- Décision N° 11-021/MPNT-CRT, portant attribution de ressources en numérotation à AGEROUTE
- Décision N° 11-023/MPNT-CRT, portant approbation de nouveaux tarifs Grand Public de SOTELMA SA
- Décision N° 11-024/MPNT-CRT, portant attribution de bloc de numérotation à Orange Mali SA
- Décision N° 11-026/MPNT-CRT, portant approbation de l'offre mobile prépayée < < A Sara Gné > >
- Décision N° 11-027/MPNT-CRT, portant approbation de la révision des tarifs de détail d'Orange Mali SA
- Décision N° 11-028/MPNT-CRT, portant approbation de l'offre mobile GFU entreprise < < Optimo > > de SOTELMA-SA
- Décision N° 11-030/MPNT-CRT, portant attribution de ressources en numérotation à NOVA CONCEPT

- Décision N° 11-032/MPNT-CRT, portant attribution des canaux radioélectriques dans la bande des 11 et 23 GHz à Orange Mali SA
- Décision N° 11-033/MPNT-CRT, portant approbation de baisse de tarifs sur l'offre mobile de la SOTELMA SA
- Décision N° 11-037/MPNT-CRT, portant attribution des ressources en numérotation à Orange Mali SA
- Décision N° 11-043/MPNT-CRT, portant attribution de ressources en numérotation à EDM SA
- Décision N° 11-044/MPNT-CRT, portant attribution de ressources en numérotation à EDM SA
- Décision N° 11-045/MPNT-CRT, portant attribution de ressources en numérotation à l'Agence Nationale de la Sécurité Routière
- Décision N° 11-046/MPNT-CRT, portant approbation de la révision des tarifs Internet : LiveBox 256 kts et Livebox384 kbits d'Orange Mali SA
- Décision N° 11-047/MPNT-CRT, portant augmentation de volume des forfaits Data Mobiles Orange postpayés et prépayés
- Décision N° 11-048/MPNT-CRT, portant attribution de ressources en numérotation à PSI MALI
- Décision N° 11-049/MPNT-CRT, portant attribution de ressources en numérotation à STRATEGIS SARL
- Décision N° 11-050/MPNT-CRT, portant attribution de ressources en numérotation au Cabinet Synergie ACE- Développement
- Décision N° 11-051/MPNT-CRT, portant approbation de l'aménagement de gamme des forfaits de l'offre de service Internet et Everywhere de Orange Mali SA
- Décision N° 11-052/MPNT-CRT, portant attribution de ressources en numérotation à OSIRIS SARL
- Décision N° 11-053/MPNT-CRT, portant approbation de l'offre Internet et Mobile Prépayée de SOTELMA-SA
- Décision N° 11-055/MPNT-CRT, portant attribution des canaux radioélectriques dans la bande des 800MHZ, 15 et 23 GHz au Ministère des Postes et Nouvelles Technologies
- Décision N° 11-057/MPNT-CRT portant création comité de gestion de l'observatoire des marchés des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

NB : Comme l'indique le listing des décisions, l'on constate une évolution par rapport à l'année précédente avec un nombre accru de demandes de blocs numéros par les opérateurs en 2011. Les fréquences SHF ont été sollicitées par l'Etat pour l'exécution de ses projets de fibre optique.

5.2 Les agréments d'installateurs privés

Au cours de l'année 2011, l'AMRTP n'a délivré qu'un seul agrément de ce type, à la société BAMASOFT spécialisée dans l'exploitation des centres d'appel.

5.3 Les autorisations d'établissement et d'exploitation de réseaux et services

Le nombre de déclarations délivrées de janvier à décembre 2011 par types de réseaux est indiqué dans le tableau ci dessous.

N° Ordre	Désignations	Nombre
1	HF	10
2	VHF	15
3	Radioamateur	1
4	Boucle locale radio	2
5	VSAT	11
Total		39

NB : Aucune sollicitation d'autorisation n'a été reçue au cours de l'année pour la mise à disposition des bandes UHF et réseaux GMPCS.

5.4 Les nouvelles demandes de déclaration enregistrées

Les nouvelles demandes sont celles enregistrées à l'AMRTP pendant la période considérée dans ce rapport. Le tableau ci après indique le nombre de demandes enregistrées par services

N° Ordre	Désignations	Nombre
1	VHF	4
2	VSAT	3
Total	7	

NB : L'expression de ces demandes se justifie par les besoins de desserte internet et d'utilisation des réseaux de talkie walkie pour la satisfaction des besoins internes.

5.5 Les résiliations

De janvier à décembre 2011, seulement deux (02) résiliations de réseaux HF ont été enregistrées par l'AMRTP.

5.6 Les fournisseurs d'accès Internet (FAI)

L'Internet au Mali est fourni, par les deux opérateurs détenteurs de licences globales en plus des deux (2) fournisseurs d'accès Internet suivants :

- Afribone Mali,
- Global Technologies.

Une structure étatique, l'Agence des Technologies de l'Information et de la Communication (AGETIC) offre des services Internet pour l'administration de l'Etat. L'AGETIC dispose de la faculté de demander directement à l'AMRTP des blocs d'adresses IP pour ses besoins.

5.7 La gestion et le contrôle des fréquences,

5.7.1 *Etat des assignations*

5.7.1.1 *LES ASSIGNATIONS DES RESEAUX HF*

En 2011, il a été enregistré une assignation de trois (03) fréquences HF ; par contre deux (02) résiliations ont été effectuées.

5.7.1.2 *LES ASSIGNATIONS DES RESEAUX VHF, UHF ET FM*

Durant l'année 2011 cinq (05) fréquences VHF et deux (02) UHF ont été autorisées et sept (07) nouvelles radio FM ont obtenu des autorisations provisoires.

5.7.1.3 *LES ASSIGNATIONS DE RESEAUX BLR*

Courant 2011, le régulateur a donné son autorisation pour l'opérationnalisation de deux réseaux BLR : Global Technologie pour une distribution internet et Hôtel Azalai pour une utilisation interne.

5.7.2 *Le contrôle des installations radioélectriques*

L'année 2011 a été marquée par une campagne de mesures de la qualité de services des opérateurs de télécommunications et a concerné plus de 80 localités de 07 régions du Mali (de Kayes à Tombouctou) et le District de Bamako.

L'objectif de cette campagne était de contrôler la qualité et la couverture des réseaux des opérateurs de télécommunications Orange Mali SA et SOTELMA SA et de procéder à l'évaluation des services mobiles, Voix, Data (SMS, Internet) et du réseau fixe.

Cette campagne de mesures a également permis à l'AMRTP d'effectuer un suivi du cahier des charges des opérateurs.

En 2011, l'AMRTP a procédé aussi à des mesures de fréquences dans les régions de Koulikoro et Ségou qui ont permis de détecter la présence des fréquences non attribuées aux frontières du côté de la Guinée. Cette situation fera l'objet d'exposés lors de la prochaine réunion de coordination.

Avec l'acquisition par l'AMRTP d'un système automatique de gestion des fréquences en 2012, les utilisateurs illicites seront détectés.

5.7.3 *Liste des attestations, de conformités des équipements, délivrées par l'AMRTP au cours de l'année 2011*

Au cours de l'année 2011, l'AMRTP a procédé à la délivrance des attestations de conformité des équipements suivants :

Type d'équipement	Modèle	Marque
Téléphone GSM	9780 RCN72UW	BLACKBERRY
	9100 RCX71UW	
	Playbook Tablet RDJ21WW	
	71UW	
	71UW	
	9900 RDV71UW	
	9860 RDQ71UW	
	9790 RED71UW	
	9380 REB71UW	
Bluetooth	BCM92070MD-REF	Bluetooth
	WIBT30A;	
	WIBT30D	
Lunette 3 D	SSG-3100GB	Samsung
	RMC30D1	
	WIBT20	
	WIDT10B	
	SSG-S3000GR	
	SSG-S300GR	
	SSG-3700	
	SSG-S3000GR	
Télécommande	HUF Flip Key Bosch 433.92 MHZ 2 Button	Delphi Delco Electronics Systems
	HUF Flip Key continental 433.92 MHZ 2 Button	
	Delphi Delco Electronics Systems	Automotive radar Module
	AUTOLIV 24 GHz SLR Sensor MASR 0073 87	
Personal Computer	CF-D1	Panasonic
	CF-53	
RTL8188CE miniCard	RTL8188CE	Realtek

NB: Ne disposant pas de laboratoire d'homologation pour le moment, l'AMRTP se réfère aux certificats d'homologation, produits par des laboratoires reconnus par l'UIT, inclus dans le dossier du demandeur.

5.8 Les plaintes et litiges

Au cours de l'année 2011, l'AMRTP a été saisie de deux plaintes de brouillage de fréquences. Il s'agit de la plainte d'Orange Mali SA par rapport au brouillage de la bande 2.3 GHz causé par Global Technologie et de celle de l'ORTM concernant la radio Sikidolo de Konobougou.

Pour le premier cas, L'AMRTP a déplacé la sous bande de Global Technologie de manière à éviter tout risque d'interférence. Pour le second relatif à l'ORTM, Sikidolo a été mis en demeure de changer les filtres incriminés.

L'AMRTP est parvenue, sans difficulté, à résoudre ces deux litiges.

L'AMRTP a été saisie en outre, de plaintes:

- Orange Mali SA contre SOTELMA SA : Publicité mensongère et dénigrement relativement à la certification ISO 9001 vs 2008.
- Orange Mali SA contre REMACOTEM et SOTELMA SA : Publicité mensongère et dénigrement relativement aux déclarations du Président de REMACOTEM lors d'un évènement de promotion de services de SOTELMA SA.
- Orange Mali SA contre SOTELMA SA : Publicité trompeuse sur les tarifs.
- Orange Mali SA contre SOTELMA SA : Dénonciation de publicité trompeuse et concurrence déloyale sur les tarifs appliqués à l'international sur les directions du Gabon, Mauritanie et Sénégal.
- SOTELMA SA contre Orange Mali SA : Vente à perte pour maintien des tarifs malgré le tarif seuil imposé par le Gabon, la Mauritanie et le Sénégal.
- TEAM CALL CENTER contre SOTELMA SA : Refus de connexion
- TEAM CALL CENTER contre SOTELMA SA : Refus de connexion du numéro vert 80 00 55 50.

Dans tous les cas de plaintes formulées par un acteur du secteur, après enquête et analyse par les services de l'AMRTP, des réunions techniques de conciliation ont été tenues dans les locaux du régulateur, avant que celui-ci ne tranche le litige par une décision contraignante. Les questions de publicité mensongères sont traitées conjointement avec la Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence (DNCC). Les questions de tarifs ont fait l'objet de décisions sanctions à l'encontre de la SOTELMA SA.

5.9 Les contentieux

Les contentieux ont porté sur le recouvrement des créances dues par onze (11) Fournisseurs d'accès à Internet pour un montant de 163.804.023 F CFA au titre des redevances de fréquences et en exécution d'une décision du Conseil sur proposition de la Direction de l'AMRTP. Un huissier a été constitué sur huit (08) dossiers pour un montant de 97.849.490 F CFA, deux ayant signé entre temps un moratoire de paiement suivi par le Département administration et finances.

6. LES ACTIVITES INTERNATIONALES

6.1 Activités UIT

6.1.1 Travaux de la Commission d'études 2

Le mandat de la Commission d'études 2 porte sur le "Développement des infrastructures et des technologies de l'information et de la communication, des télécommunications d'urgence et l'adaptation aux changements climatiques". Il s'agit de réfléchir sur les méthodes et approches les plus adaptées et efficaces pour la fourniture de services dans les activités de planification, de développement, de mise en œuvre, d'exploitation, de maintenance et de suivi des services de télécommunication, afin d'en accroître l'utilité pour les utilisateurs.

Dans le cadre de ces activités ainsi citées, l'accent a été mis en particulier sur :

- les réseaux large bande ;
- les radiocommunications et les télécommunications/TIC mobiles pour les zones rurales et isolées ;
- les besoins des pays en développement dans le domaine de la gestion du spectre ;
- l'utilisation des télécommunications/TIC pour atténuer d'une part, les effets des catastrophes naturelles et pour les opérations de secours et d'autre part, les effets des changements climatiques dans les pays en développement ;
- les tests de conformité et d'interopérabilité ;
- les « cyber applications » et, au premier chef, les applications se fondant sur les télécommunications/TIC.

26

Les questions suivantes servent de cadre d'études. Pour la commission II, elles sont au nombre de neuf réparties comme suit :

- Question 9-3/2, Identification des sujets d'étude des commissions d'études de l'UIT-T et de l'UIT-R qui intéressent particulièrement les pays en développement ;
- Question 10-3/2, Télécommunications/TIC pour les zones rurales et isolées ;
- Question 11-3/2, Etude des techniques et des systèmes de radiodiffusion sonore et télévisuelle numérique de Terre, de l'interopérabilité des systèmes numériques de Terre avec les réseaux analogiques existants et des stratégies et méthodes de transition des techniques analogiques de Terre aux techniques numériques ;
- Question 14-3/2, L'information et les télécommunications au service de la cyber santé ;
- Question 17-3/2, Etat d'avancement des activités relatives au cyber gouvernement et identification des domaines d'application du cyber gouvernement présentant un intérêt pour les pays en développement ;
- Question 22-1/2, Utilisation des télécommunications/TIC pour la planification préalable aux catastrophes, l'atténuation des effets des catastrophes et les interventions en cas de catastrophe ;
- Question 24/2, Les TIC et les changements climatiques ;
- Question 25/2, Technologies d'accès pour les télécommunications large bande, y compris les IMT, pour les pays en développement ;
- Question 26/2, Passage des réseaux existants aux réseaux de prochaine génération pour les pays en développement: aspects techniques, réglementaires et de politique
- Résolution 9, Participation des pays, en particulier des pays en développement, à la gestion du spectre radioélectrique.

On retient en conclusion que ces travaux ont été l'occasion pour les pays et organisations membres de l'UIT de travailler et de discuter sur ces questions qui sont d'actualité. Le Mali à travers l'AMRTP a fait des contributions. Les travaux se poursuivront jusqu'en 2014.

6.1.2 Réunion FRATEL

Du 11 au 13 Avril 2011, l'AMRTP a participé à Sofia en Bulgarie au 8ème Séminaire du FRATEL sur le thème central « Le rôle central du consommateur dans la définition des actions du régulateur » décliné en trois sous-thèmes exposés sous forme de tables rondes.

Le Mali y a présenté une contribution sur le sous-thème de la table ronde 2 à savoir « Comment favoriser un accès équitable pour tous les consommateurs ? »

Du 10 au 11 novembre 2010 l'AMRTP était présente à la 9ème Réunion annuelle tenue à Conakry en Guinée avec comme thème central « La Régulation à l'écoute du marché ».

Le thème central a été débattu au sein de trois tables rondes avec les sous-thèmes :

- Convergences technologiques, intégrations verticales et horizontales : quelles conséquences pour la régulation ?
- Le rôle central du consommateur : quelle incidence sur la régulation symétrique ?
- Les transformations de la régulation : de l'ex-ante à l'ex-post, vers la co-régulation ?

La délégation de l'AMRTP comprenait le représentant des associations de consommateurs.

6.1.3 Réunion préparatoire pour la conférence des radiocommunications (RPC) 2012.

27

La RPC n'a pas pris de décisions formelles mais a fait des propositions de solutions et de méthodes pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour. Ces résultats sont consignés dans un rapport. Ce rapport est l'outil de base pour la préparation des futures contributions à la conférence des radiocommunications de 2012.

Les différents exposés ont permis au Mali, au Niger et à la Côte d'Ivoire de valider leurs positions prises dans les contributions faites au groupe UEMOA, et comparer les analyses CAPTEF aux propositions faites par le Groupe Afrique à sa rencontre tenue à Abuja Nigeria (les 3 et 4 Février 2011).

Les bandes de fréquences proposées à être modifiées doivent faire l'objet d'une attention particulière des pays africains en général et du Mali en particulier car elles sont toutes des fréquences utilisées par des services de terre de nos opérateurs des télécommunications et nos radiodiffuseurs.

Le rapport de la 2ème RPC n'a pas apporté de solutions définitives ni dans les choix, ni dans les méthodes. A cet effet, tous les pays intéressés peuvent poursuivre le traitement de l'ensemble des points pour reconsidérer leurs contributions à la prochaine conférence.

Toutefois à l'issue des travaux, certaines recommandations ont été formulées. Il s'agit de :

- réaménager le spectre des radiodiffuseurs dans les 430-862 Mhz pour pouvoir faire profiter les différents opérateurs des effets du dividende numérique ;

- tenir compte du nombre élevé des commissions pour constituer les différentes équipes en conséquence ;
- encourager la participation des autres structures (ANAC, ASECNA, ARMEE etc.) ;
- organiser la vente aux enchères pour optimiser l'utilisation des bandes les plus brisées et les bandes saturées ;
- encourager la participation à toutes ces réunions préparatoires pour réussir une conférence mondiale ;
- tenir compte des enseignements reçus pour préparer tous les acteurs (Etat, radio-diffuseurs, téléspectateurs) à réussir une transition analogique numérique ;
- faire évoluer les textes réglementaires pour permettre le transfert des droits d'usage sur certaines bandes de fréquences condition stimulante ;
- préparer le réaménagement des tableaux Nationaux d'attribution des fréquences.

6.1.4 ITU TELECOM WORLD

Du 22 au 28 octobre 2011, une délégation de l'Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications/TIC et Postes (AMRTP) a participé à Genève (Confédération Helvétique) à ITU World Telecom 2011, un événement de l'Union internationale des télécommunications.

En plus de la délégation de l'AMRTP, l'Etat du Mali était représenté par le Ministre des Postes et des Nouvelles Technologies qui était accompagné par deux de ses conseillers techniques.

Lors de la 2ème séance plénière « Smartening up Society (Smart services, Smart societies, Smart regulation) », le Ministre a fait l'état des lieux au Mali, la perspective et la vision du Gouvernement du Mali en matière des TIC et a participé pleinement au débat en répondant aux questions spécifiques relatives à la contribution du secteur télécom/Tic au développement de notre pays.

En marge du forum ITU TELECOM, le Ministre a procédé avec le Directeur du Bureau de Développement de l'UIT à la signature de l'Accord de coopération pour la réalisation d'un projet de connectivité hertzienne large bande.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la Commission nationale de transition numérique, la délégation malienne a rencontré le Directeur du Bureau de Radio-communication de l'UIT. A l'issue des échanges, il a été retenu l'organisation d'un séminaire sur la transition numérique à Bamako du 12 au 14 mars 2012.

Les moments forts de ITU World Télécom 2011 sont :

- le Sommet des hautes personnalités consacré au large bande, pour les chefs d'Etat et de gouvernement, les PDG de grandes entreprises, les dirigeants d'institutions des Nations Unies et les membres de la Commission UIT/UNESCO "Le large bande au service du développement numérique" ;
- la Conférence des villes numériques consacrée à la manière dont les technologies en réseau peuvent aider à relever les nouveaux défis d'un monde urbain ;
- des débats et des sessions d'information sur des questions d'actualité: l'Internet de demain, la gestion du spectre, un mode de vie intelligent, l'informatique dématérialisée, les réseaux sociaux et le respect de la vie privée etc. ;
- le symposium technique qui a été l'occasion d'analyser de manière approfondie les nouveautés technologiques qui définissent et influencent l'évolution future des réseaux et services ;

- le concours des jeunes innovateurs et le concours Innovateur dans le domaine du numérique avec un prix en espèces d'un montant de 50 000 CHF.

Selon les statistiques, plus de 6 500 participants ont pu dialoguer en temps réel via des séquences diffusées sur le web et twitter, 251 éminents orateurs de 64 pays ont pris part aux conférences en "multi-streaming", 324 médias du monde entier étaient accrédités, dont de grands diffuseurs internationaux, des agences de presse, des quotidiens nationaux et la presse spécialisée, 10 000 élèves d'écoles du monde entier ont fait partager leurs travaux à 150 000 autres écoliers des cinq continents.

A la clôture du Sommet, les participants ont lancé le "Défi du large bande" aux leaders mondiaux, grands décideurs, dirigeants du secteur, utilisateurs et consommateurs.

La Commission "Le large bande au service du développement numérique" a adopté quatre nouveaux objectifs "ambitieux mais réalisables" que les pays du monde entier devront s'efforcer d'atteindre pour faire en sorte que leur population participe pleinement aux sociétés du savoir de demain.

Ces nouveaux objectifs, qui portent sur les politiques générales, l'accessibilité financière et la mise en place du large bande, sont les suivants:

- Intégrer le large bande dans la politique en matière de service universel: d'ici à 2015, tous les pays devraient disposer d'un plan ou d'une stratégie au niveau national dans le domaine du large bande ou intégrer le large bande dans leurs définitions sur l'accès/le service universel.
- Rendre le large bande financièrement abordable: d'ici à 2015, des services à large bande de base devraient être mis à la portée des pays en développement par le biais d'une réglementation appropriée et des mécanismes du marché (montant inférieur à 5 % du revenu mensuel moyen par exemple).
- Connecter les ménages au large bande: d'ici à 2015, 40 % des ménages des pays en développement devraient avoir accès à l'Internet.
- Connectez les peuples: d'ici à 2015, le taux de pénétration des utilisateurs de l'Internet devrait atteindre 60 % à l'échelle mondiale, 50 % dans les pays en développement et 15 % dans les pays les moins avancés (PMA).

La Commission a entériné le document intitulé "Les défis de l'accès au large bande" qui reconnaît la communication comme un "besoin et un droit de l'homme" et invite les gouvernements et le secteur privé à collaborer pour concevoir les cadres politiques, les modèles économiques et les mécanismes de financement novateurs nécessaires pour accélérer la progression de l'accès au large bande dans le monde entier.

Le document encourage la production de contenus dans les langues locales et de renforcer les capacités locales permettant de tirer parti de la révolution numérique et d'y contribuer.

La prochaine édition d'ITU Telecom World aura lieu à Dubaï (Emirats arabes unis), au quatrième trimestre de 2012.

6.1.5 Visite IMPACT (Malaisie)

Une délégation de l'AMRTP s'est rendue à Kuala Lumpur du 11 et 12 Avril 2011 pour des rencontres, de présentations, d'échanges et d'évaluation d'outils de lutte contre les

cybers menaces, avec l'International Multilateral Partnership Against Cyber Threats (IMPACT).

L'International Multilateral Partnership Against Cyber Threats (IMPACT), est le partenaire de l'Union internationale des télécommunications (UIT) dans le domaine de la Cybersécurité et travaille en collaboration et partenariat avec des experts venant de l'industrie, des universités, des cercles de réflexion et des organismes internationaux. A ce jour, sur les 191 pays membres de l'UIT, 103 sont membres de la coalition IMPACT.

Le centre IMPACT propose, un appui aux Etats afin de développer leurs capacités dans le domaine de la cybersécurité. Cet appui est donné conformément aux cinq grands axes du Programme mondial Cybersécurité de l'UIT.

La délégation a eu l'occasion d'assister, en temps réel, dans la salle de surveillance mondiale des Cyber attaques, à une démonstration de cyber attaque sur écran géant avec un léger décalage à une représentation géographique des différentes cyber attaques survenues dans le monde au cours d'une journée.

6.2 Activités continentales

6.2.1 Conseil d'administration de l'UAT

L'AMRTP a été représentée à la 12ème session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union africaine des télécommunications (UAT) qui s'est tenue du 26 au 27 juin 2011 à Brazzaville (Congo).

30

La session a enregistré la participation de douze (12) Etats membres du Conseil d'administration (2 de l'Afrique du Nord, 4 de l'Afrique de l'Ouest, 4 de l'Afrique Centrale, 2 de l'Afrique de l'Est) sur 19 et des représentants de deux organismes invités : l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'Association des opérateurs de téléphonie mobile (GSMA).

La cérémonie d'ouverture de la session a été présidée par Monsieur le Ministre des Postes, des Télécommunications et des Nouvelles Technologies de la Communication de la République du Congo.

Avant d'entamer les travaux, le Conseil a procédé à l'élection d'un nouveau Bureau. C'est ainsi que la Présidence du Conseil d'Administration est revenue à la République du Congo, la Vice-présidence à l'Egypte, le 1er Rapporteur à la Côte d'Ivoire et le 2ème Rapporteur au Kenya.

Le nouveau bureau est élu pour un an.

Le Conseil, après adoption de son ordre du jour, a examiné successivement le Rapport d'activité du Secrétaire Général ; le Budget – Programme de l'exercice 2011/2012 et les thèmes proposés pour la commémoration de la Journée Africaine des Télécommunications.

Après examen de ces différents documents, le Conseil a :

- approuvé le Rapport d'activité 2010-2011 du Secrétaire Général ;
- approuvé l'ajustement proposé par le Secrétariat Général pour les indemnités de subsistance, d'éducation et de transport du personnel ;

- adopté le budget – programme équilibré en ressources et emplois, arrêté à 1 130 039 \$ EU ;

En outre, le Conseil exhorte le Secrétariat Général de l'Union à collaborer étroitement avec les partenaires en vue de lever des fonds pour la réalisation des projets générateurs de recettes additionnelles.

Pour la commémoration de la journée du 7 décembre 2011 le Conseil, après analyse, a adopté le thème suivant : « Les TIC et la bonne gouvernance en Afrique ».

A la fin de ses travaux, le Conseil a accueilli favorablement la demande de la Côte d'Ivoire d'abriter la 13ème session ordinaire du Conseil et adressé une motion de remerciements au Gouvernement et au Peuple de la République du Congo.

6.2.2 Réunion CRTEL

Les 25 et 26 juillet 2011, s'est tenue à Bissau (Guinée Bissau), la 5ème Réunion du Comité des Régulateurs Nationaux des Télécommunications des Etats membres de l'UEMOA (CRTEL) à laquelle l'AMRTP (ex CRT) était représentée.

Ont participé également aux travaux, les représentants de : l'Autorité Transitoire de Régulation des Postes et Télécommunications (ATRPT) du Benin ; l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) du Burkina Faso; de l'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ATCI) ; l'Autorité de Régulation Nationale (ARN) de Guinée-Bissau; l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) du Sénégal et l'Autorité de Réglementation des secteurs de Postes et de Télécommunications (ART & P) du Togo.

Etaient présents aussi : GUINETEL, représentant la Conférence des Opérateurs et Fournisseurs de services de Télécommunications (COFTEL) ; ORANGE BISSAU ; MTN BISSAU et la Commission de l'UEMOA.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Secrétaire d'Etat aux Transports et Communications.

Dans son mot introductif, le Président en exercice du CRTEL a souligné l'expansion du secteur des télécommunications et des TIC dû à la multiplication des réseaux ; ce qui, à son avis, peut entraîner le renforcement de la gouvernance économique, politique et sociale caractérisée par l'apparition de nouveaux défis. Pour lui, en développant une vision commune, les régulateurs du CRTEL pourront faire face à ces défis.

Le Commissaire de l'UEMOA chargé du Département du Développement de l'Entreprise, des Télécommunications et de l'Energie, pour sa part, a exhorté les Régulateurs à rendre concrètes les propositions issues de leur quatrième réunion, notamment celle relative à l'amélioration du service offert aux usagers.

Abordant le thème de la rencontre, il s'est dit convaincu que les propositions qui sortiront des travaux permettront de dégager des mécanismes, pour un meilleur contrôle du trafic, qui emportent d'abord l'adhésion des opérateurs de télécommunications et qui rassurent, ensuite, les services chargés de la collecte des recettes des Etats membres.

Dans son discours d'ouverture, le Secrétaire d'Etat aux Transports et Communications, a rappelé l'objectif de la création du CRTEL et les missions qui lui sont dévolues.

Il a donné un aperçu du secteur des télécommunications et des TIC de la Guinée Bissau et des récentes évolutions qui sont intervenues dans le secteur que ce soit au niveau de l'organe de régulation qu'au niveau de l'opérateur historique Guinée Telecom.

Il a terminé son discours en souhaitant que les conclusions des travaux permettent la prise de décisions idoines pour le développement des télécommunications dans les Etats membres de l'UEMOA et pour une meilleure contribution à la compétitivité des économies de l'espace UEMOA.

A l'issue de la présentation du rapport d'activités du président sortant, il ressort que sur les dix (10) résolutions et recommandations de la 4ème réunion du CRTEL dont l'exécution incombait aux Autorités nationales, seulement trois (03) ont pu être entièrement ou partiellement exécutées. A cet effet, l'UEMOA a profité de l'occasion pour adresser ces vifs remerciements à l'AMRTP du Mali qui a organisé une réunion de qualité sur la reconnaissance mutuelle de l'homologation. Les conclusions du Groupe de Travail ont été d'ailleurs présentées par le représentant du CRT aux membres du CRTEL qui ont souhaité que le Mali continue de travailler sur le document afin d'aboutir à des directives.

La 5^{ème} session du Comité des Régulateurs des Etats membres de l'UEMOA a donné l'occasion aux Autorités de Régulation de Guinée Bissau, du Bénin, du Burkina Faso, du Togo et du Sénégal de partager avec les autres pays leurs expériences en matière de gestion et de contrôle du trafic.

Conformément aux statuts du CRTEL, le CRT du Mali et l'ARM du Niger ont été désignés pour assurer, respectivement, la Présidence et la Vice-présidence du CRTEL pour un mandat d'un an.

Dans ce cadre, il a été recommandé au CRT du Mali de mener certaines activités parmi lesquelles :

- la gestion de l'itinérance internationale (s'informer de la situation de l'étude initiée par la CEDEAO sur l'itinérance régionale, relayer l'information au niveau des ANR, faire le point à la prochaine réunion du CRTEL) ;
- le renforcement des capacités des ANR sur les concepts de réseaux nouvelle génération (NGN), de portabilité des numéros et de dégroupage (prendre contact avec le représentant régional de l'UIT pour l'appui à la tenue des séminaires de formation sur les thèmes retenus, informer les ANR et organiser les formations) ;
- la poursuite des travaux du Groupe de travail sur l'homologation (élaborer un plan de travail, transformer les lignes directrices en directives, mettre la directive dans le processus d'adoption) ;
- l'organisation de la sixième réunion annuelle du CRTEL.

Dans la perspective de la prochaine réunion qui se tiendra à Bamako, probablement en juillet 2012, deux thèmes ont été proposés respectivement par la Côte d'Ivoire : « l'impact des TIC sur l'environnement et le changement climatique » et le Sénégal : « le passage de l'analogique vers le numérique ».

6.2.3 Commémoration du trentenaire de l'Ecole supérieure multinationale des télécommunications (ESMT) de Dakar

L'ESMT a célébré du 18 au 20 octobre 2011 ses trente ans d'existence. La cérémonie cette commémoration a été placée sous le haut patronage du Président de la République du Sénégal, Me Abdoulaye WADE qui était présent à la clôture.

Il s'est longuement penché, lors de son discours de clôture, sur les rôles de l'Ecole dans le développement des TIC et sa contribution à l'intégration africaine.

Les temps forts de cette commémoration ont été les suivants : i) allocutions du Directeur général de l'ESMT, du Président du Conseil des Ministres et de celle en vidéo du Secrétaire général de l'UIT, ii) panels de discussion sur la contribution de l'Ecole dans le développement des TIC en Afrique, les sciences et développement, rôle des institutions de formation et enfin sur le bilan et perspectives des réformes institutionnelles dans le secteur des TIC en Afrique et iii) expositions et forums d'échanges entre des entrepreneurs, équipementiers, porteurs de projets, banquiers.

Une soirée gala avec des distinctions honorifiques à certaines personnalités a été organisée pour sanctionner la fin de l'événement.

6.2.4 Atelier sur le Système de Gestion de l'Information des Télécommunications (SIGTEL LOME)

La Commission de la CEDEAO, en collaboration avec le Gouvernement togolais, a organisé un Atelier de formation pour les Correspondants nationaux d'Indicateurs (CNI) sur la base de données du Système de gestion et d'information des télécommunications (SIGTEL).

L'Atelier a eu lieu du 05 au 09 septembre 2011 au Centre Informatique Communautaire (CIC) situé au siège de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) à Lomé, au Togo.

L'Atelier de formation du SIGTEL avait pour objectifs, entre autres :

- d'harmoniser les indicateurs de la CEDEAO avec les indicateurs de télécommunication/TIC de l'UIT ;
- de normaliser les méthodologies de collecte des données relatives aux indicateurs de la CEDEAO sur le secteur des Télécoms/TIC y compris les infrastructures ;
- d'améliorer de manière proactive la collecte des données ;
- de renforcer les capacités des Correspondants nationaux d'indicateurs.

Vingt-cinq (25) Correspondants nationaux d'indicateurs de quatorze (14) États membres ont participé à cette formation, à savoir: Bénin, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, la Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.

La Commission de l'UEMOA était représentée par le Responsable en charge des télécommunications/TIC.

Les recommandations suivantes ont été formulées à l'endroit des CNI, des Autorités de régulation et de la Commission de la CEDEAO:

A l'endroit de la CEDEAO :

- Amélioration continue de la méthodologie de collecte de données et le déploiement de nouvelles technologies dans la collecte, le traitement et la transmission de données pour garantir l'intégrité des données.
- Assurer la formation régulière des CNI et apporter une assistance directe aux États membres de la CEDEAO.
- Assurer la pérennisation du projet dans chaque État membre en formant au moins deux (2) CNI par pays.
- Sensibiliser les Autorités de régulation nationales à la nécessité de la collecte de données et sur le type de données requis.
- Dans le cadre de la diffusion des indicateurs, il est demandé à la Commission de la CEDEAO de créer, dans le système, un lien qui permette de regrouper les données globales pour les huit États de l'UEMOA

A l'endroit des Autorités de régulation et des CNI :

- les CNI sont encouragés à participer aux réunions sur les indicateurs de l'UIT, de même qu'à d'autres activités de formation qui permettront d'obtenir d'excellentes performances dans le projet SIGTEL ;
- en marge des ateliers de la CEDEAO, les Autorités de régulation sont encouragées à former les CNI dans l'utilisation du logiciel. Pour les pays francophones le lieu de formation sur le logiciel SRI le mieux indiquée est la France où se trouve le représentant avec tous les outils nécessaires, un programme bien détaillé et adapté en fonction des besoins des clients ;
- créer un forum de discussion entre les CNI et les formateurs pour assurer un échange constant ;
- les transmissions de données périodiques doivent parvenir à la Commission de la CEDEAO, en mars pour le rapport semestriel et en août pour le rapport annuel ;
- veiller à ce que les données transmises à l'UIT soient en conformité avec celles envoyées à la CEDEAO.

34

6.2.5 Forum des Régulateurs postaux de la région Afrique

A l'invitation de l'Union Postale Universelle (UPU) et du Secrétariat Général de l'Union panafricaine des postes (UPAP), s'est tenu à Cotonou au Bénin du 17 au 19 octobre 2011, le forum des Régulateurs Postaux de la Région Afrique.

Ce forum a été organisé par l'Autorité Transitoire de Régulation des Postes et Télécommunications du Bénin avec le soutien de la Belgique.

Ont pris part à cette rencontre postale les délégués et experts représentant les organes de régulation et administrations postales des pays africains ci-après : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Comores, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée ; Liberia, Niger, Nigeria, Ouganda, République Démocratique du Congo, Sierra Léone, Togo, Tanzanie et Tchad.

Les représentants de pays et institutions ont aussi pris part aux travaux. Il s'agit de la Belgique, la Commission de l'Union Africaine, l'UPU et l'UPAP.

Les travaux du forum ont porté sur plusieurs thèmes, à savoir :

- la réforme postale, l'approche PIDEP de l'UPU ;
- le service postal universel ;
- la régulation postale ;
- la régulation financière (inclusion financière) ;
- la régulation économique des marchés postaux en Afrique.

Au terme de ses travaux, le forum a formulé une série de recommandations, à savoir :

- la mise en place d'une réglementation fonctionnelle et non institutionnelle, c'est-à-dire l'adoption de textes axés sur l'activité exercée et non sur le statut de l'entreprise ;
- l'intégration des services postaux de paiement à la convention postale universelle et leur insertion dans le service postal universel afin d'avoir le caractère impératif pour les Etats. Pour ce faire, les Etats Africains pourront initier et soutenir une résolution à soumettre au prochain Congrès de l'UPU qui aura lieu à Doha, au QATAR ;
- la nécessaire synergie d'actions des PMA aboutissant à la remise en cause du système cible afin d'assurer la viabilité de l'activité postale.

6.3 Autres activités

6.3.1 Arrivée du 3ème opérateur des télécommunications/TIC sur le marché

Les réformes engagées depuis 1999 ont permis d'améliorer de façon considérable aussi bien la couverture géographique du territoire national que l'accessibilité de nos concitoyens aux services de télécommunications au moindre coût.

En effet, le secteur des télécommunications se caractérisait au début de l'année 2011 par :

- la réception du signal de la téléphonie mobile GSM dans le District de Bamako, les capitales régionales, les chefs-lieux de cercles et dans environ 9000 autres localités ;
- un parc téléphonique de plus de 7 483 000 abonnés contre 103 000 à fin 2002 avec des taux de pénétration de près de 49,2 et 0,93 lignes pour 100 habitants ;
- des tarifs de services et de communications de téléphonie très abordables. En effet, par rapport à 2002, lesdits tarifs ont été d'une part, divisés par 10 voire 15 pour la mise à disposition des cartes SIM et d'autre part, ont diminué de 18 à 80% pour les communications ce en fonction notamment du type d'appel (local, national, international).

L'instauration du régime général de concurrence sous tendu par une régulation juste a fortement contribué à l'expression des capacités des opérateurs de télécommunications (Ikatel SA devenu en novembre 2006 Orange Mali SA et SOTELMA, devenue SOTELMA SA après l'entrée dans son capital du Groupe Maroc Télécom).

Malgré ces résultats, un certain nombre de défis se posaient au secteur. Il s'agissait notamment de :

- la nécessaire adaptation de notre législation dans les secteurs des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication aux Actes additionnels et Directives respectivement de la CEDEAO et de l'UEMOA ;
- la nécessité du renforcement des missions du régulateur en les élargissant aux technologies de l'information et de la communication et des postes ;

- la stagnation des tarifs publics des services versus une prolifération de campagnes de promotion ;
- la limitation du marché de l'Internet et des services à valeur ajoutée, nonobstant son potentiel important, au District de Bamako, aux capitales régionales et à quelques grandes villes avec des coûts d'accès prohibitifs ne permettant pas une véritable vulgarisation du service.

Au regard de ce qui précède et en référence à ses engagements contenus dans le cahier de charge de la SOTELMA SA, le gouvernement du Mali a, dans le but de tirer le meilleur profit des opportunités qu'offre le marché des services des télécommunications, des technologies de l'information et de la communication, décidé en juin 2011 de renforcer la concurrence par l'attribution d'une 3ème licence d'exploitation des réseaux de télécommunications/TIC. Dans ce cadre, le décret n° 2011-373/P-RM du 17 juin 2011 fixant procédure d'octroi de la 3ème licence d'établissement et d'exploitation des réseaux et services de télécommunications a été adopté par le Conseil des ministres.

Préparation du cahier des charges

Conformément à l'article 45 (Nouveau) e) de la loi n° 01-005 du 27 février 2001, le Comité de Régulation des Télécommunications « prépare et propose l'adoption, par décret, des cahiers des charges ». C'est en vertu de cette disposition que le projet de cahier des charges devant faire partie intégrante du dossier d'appel d'offres pour l'octroi de la troisième licence au Mali a été préparé et communiqué au département en charge des secteurs des télécommunications et des TIC, pour adoption par le Conseil des ministres.

36

Ledit projet de cahier des charges a été élaboré en tenant compte de la disposition 2.32 « Non-discrimination entre opérateurs » contenue dans chacun des cahiers des charges des opérateurs déjà détenteurs de licence (Orange Mali SA et SOTELMA SA) qui stipule que :

« Le CRT régit l'exploitation des services de télécommunications/TIC de façon à éviter toute discrimination et toute pratique anticoncurrentielle. Toute licence future octroyée par le gouvernement pour un réseau ou des services équivalents, comporte des modalités équivalentes (techniques, financières, etc.) aux modalités de la Licence objet du présent Cahier des charges ».

Par avis d'appel d'offres en date du 12 septembre 2011, le Ministère des Postes et des Nouvelles Technologies publiait le processus de la Transaction relative à l'attribution de la 3ème licence globale des télécommunications sous tendu par un calendrier indicatif avec une date de finalisation prévue pour le mois de novembre 2011.

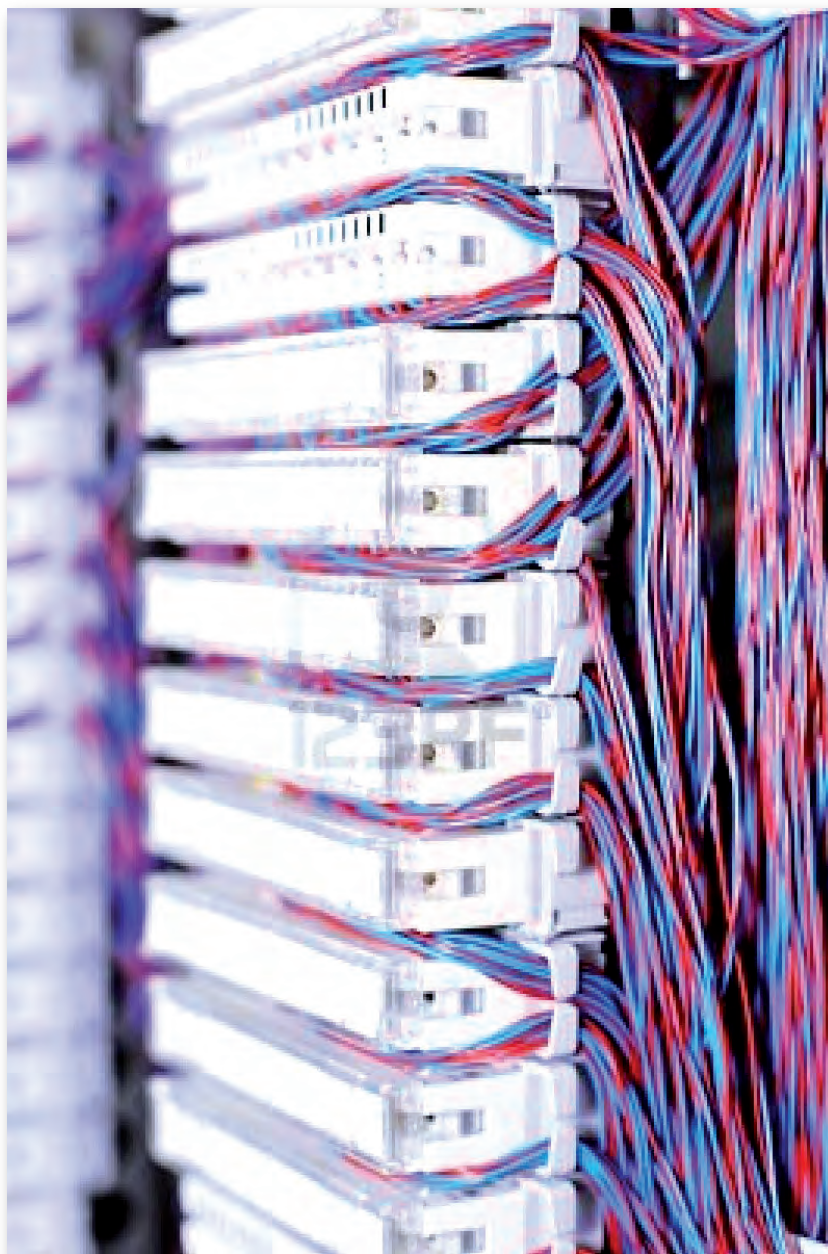
Durant tout le long du processus, le CRT a été présent à travers non seulement son Directeur général en qualité de membre du Comité interministériel en charge de la conduite de la Transaction mais aussi à travers ses membres de Direction et cadres des départements (juridique, économique et technique) pour donner suite aux commentaires, observations et questionnements du Conseil du gouvernement et des soumissionnaires.

Aussi, le CRT entre temps devenu AMRTP, a-t-il participé activement à la conférence des investisseurs tenue à Paris le 05 octobre 2011 sous la présidence de monsieur le ministre des Postes et des Nouvelles Technologies. L'introduction sur le rôle du régulateur malien a été suivie par deux présentations sur i) le cahier des charges de la 3ème licence

globale et ii) la réforme des télécommunications et le nouveau cadre législatif du secteur des télécommunications/TIC mis en place le 28 septembre 2011.

Par lettre n°00322/MPNT-SG du 08 décembre 2011, le ministre des Postes et des Nouvelles Technologies a notifié l'attribution provisoire de la licence globale au Groupement Monaco Télécom International/Groupe Planor Afrique SA.

Dans le cadre de la finalisation de la Transaction, l'avis de l'AMRTP a été requis sur i) une note relative aux dispositions générales, remarques et propositions de l'adjudicataire provisoire de la licence concernant le cahier des charges et ii) les projets de décrets relatifs à l'itinérance nationale et au partage des infrastructures de télécommunications et qui ont été d'adoptés par le Conseil des ministres, le 30 décembre 2011.



7. L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES

7.1 L'administration

L'effectif de l'AMRTP, au 31 décembre 2011, est de 32 agents. Il a diminué par rapport à l'exercice 2010 suite à deux départs à la retraite et à la fin de deux contrats à durée déterminée. En même temps, l'AMRTP a reçu et encadré des étudiants et des jeunes diplômés inscrits au programme de stage de qualification de l'APEJ.

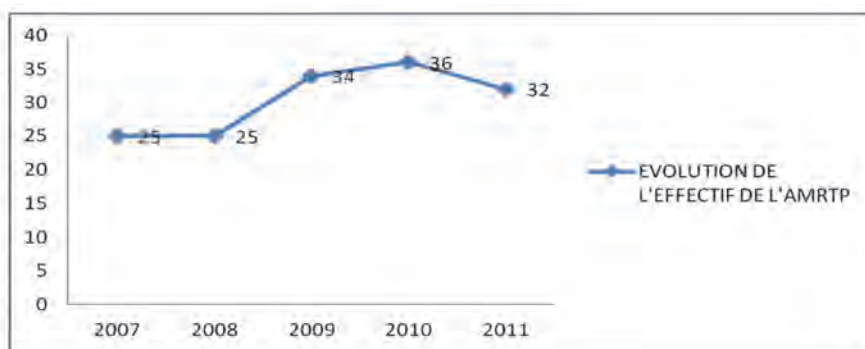
Cet effectif est resté relativement stable au cours des 3 dernières années avec une moyenne de 34 agents. Cependant, pour tenir compte de son évolution institutionnelle, l'AMRTP a élaboré un cadre organique et un organigramme qui ont été adoptés par le Conseil. Avec la mise en place de ce nouvel organigramme, il a été procédé à des nominations à des postes de responsabilité notamment au Secrétariat général et au Département technique. De même, le recrutement d'une dizaine de cadres et d'agents d'appui est en cours.

Le tableau et le graphique ci-dessous donnent sur la période 2007-2011, respectivement la répartition et l'évolution des effectifs par départements et l'évolution des effectifs de l'AMRTP.

Tableau n°3 : Répartition et évolution des effectifs par départements de 2007 à 2011

Départements	2007	2008	2009	2010	2011
Direction Générale	6	6	6	6	6
Département Administration et Finances	9	9	12	13	11
Département Economie et Concurrence	3	3	6	6	5
Département Affaires Juridiques et Internationales	1	1	3	4	3
Département Technique	6	6	7	7	7
Total	25	25	34	36	32

Graphique n°13 : Evolution de l'effectif de l'AMRTP sur la période 2007-2011

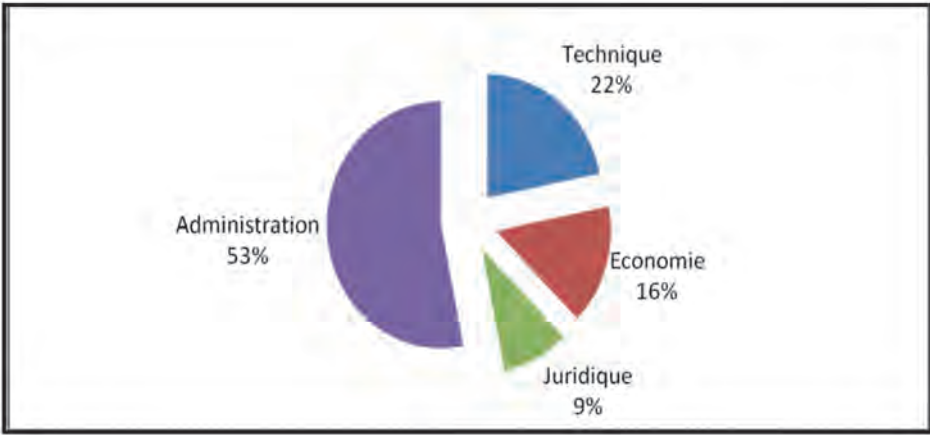


L'analyse des effectifs par catégories fait ressortir que l'AMRTP est une structure à fort taux d'encadrement. Les cadres A représentent 68,8 % de l'effectif total (voir tableau et graphiques ci-dessous).

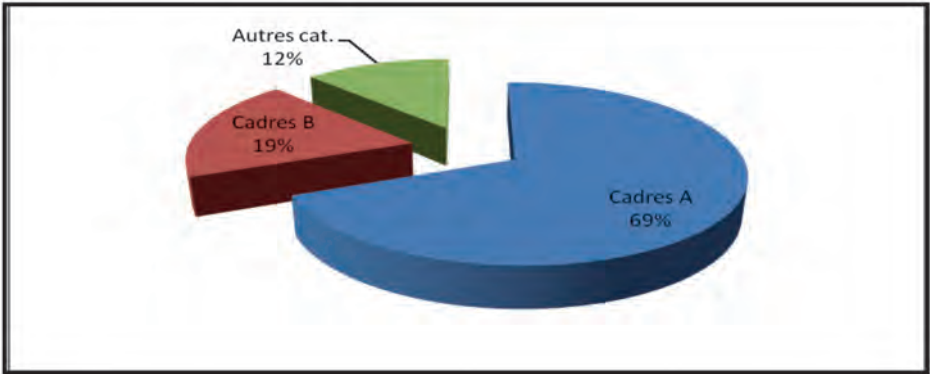
Tableau n°4 : Répartition des effectifs par catégories et par départements

Catégories	Total	Technique	Economie et Concur- rence	Affaires juridiques et Interna- tionales	Adminis- tration et Finances	Taux
Cadres A	22	6	5	3	8	68,8 %
Cadres B	6	1			5	18,8 %
Agents (C, D)	4				4	12,4 %
Total	32	7	5	3	17	100 %

Graphique n°14 : Répartition des effectifs par départements en %



Graphique n°15 : Répartition des effectifs par catégories en %



7.2 Situation financière

7.2.1 Les états financiers

7.2.1.1 LE BILAN

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2011 s'élève à 15 315 291 999 FCFA. Il a varié de + 42 % par rapport à l'année 2010.

L'actif est composé à 18,1 % d'immobilisations, à 9,7 % de créances et emplois assimilés et à 72,2 % de valeurs disponibles comprenant essentiellement des dépôts à terme.

Au passif, les ressources stables, constituées de la dotation initiale et du report à nouveau, représentent 96,4 % du total du passif contre 3,6 % pour le passif circulant composé de dettes fournisseurs et de dettes fiscales et sociales.

Le bilan est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°5 : Bilan

Actif	Montant (en F CFA)	Passif	Montant (en F CFA)
<i>Actif Immobilisé</i>	2 774 277 514	<i>Ressources stables</i>	14 764 416 268
<i>Actif Circulant</i>	1 489 553 761	<i>Passif circulant</i>	550 875 731
<i>Trésorerie-actif</i>	11 051 460 724	<i>Trésorerie passif</i>	0
Total	15 315 291 999	Total	15 315 291 999

7.2.1.2 LE COMPTE DE RESULTAT

L'exercice 2011 dégage un résultat net de 4 482 044 412 F CFA soit une croissance de 33,4 % par rapport à l'année 2010.

Tableau n°6 : Compte de résultat

Charges	Montant (en F CFA)	Produits	Montant (en F CFA)
Charges d'exploitation hors provisions	3 318 644 078	Redevance radioélectricité	2 431 163 891
Provisions		Redevance des ressources en numérotation	2 869 616 702
Charges financières	984 190	Redevance annuelle des opérateurs	2 354 902 376
Charges HAO		Produits divers	38 738 637
Résultat	4 482 044 412	Produits financiers	106 251 024
		Subventions d'exploitation	1 000 050
Total	7 801 672 680	Total	7 801 672 680

7.2.2 L'état d'exécution du budget au 31 décembre 2011

7.2.2.1 LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation se sont élevés à 7 802 millions de francs soit une augmentation de 1 664 millions de francs CFA par rapport à l'exercice 2010.

Les produits réalisés au 31 décembre 2011 comprennent :

- a) les redevances et contributions annuelles des opérateurs titulaires de licence : elles ont été réalisées pour 2 355 millions de francs, soit une augmentation de 329 millions de francs par rapport à l'année dernière ;
- b) les redevances de radioélectricité : les réalisations ont porté sur 2 431 millions de francs, soit un dépassement de 518 millions par rapport à 2010 ;
- c) les redevances des ressources en numérotation : elles ont été facturées à hauteur de 2 870 millions de francs contre 1 864 millions de francs en 2010. Elles marquent une augmentation de plus un milliard de francs par rapport à l'année dernière ;
- d) des produits divers constitués d'intérêts financiers et de produits d'agrément et autres contributions pour 146 millions de francs contre 355 millions en 2010.

7.2.2.2 LES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation hors dotations aux amortissements et provisions pour créances douteuses se sont élevées à 2 975 millions de francs sur la prévision de 3 258 millions soit un taux de réalisation de 91,3 %.

La rubrique de charge la plus lourde est la rubrique « Services extérieurs ». Elle affiche une réalisation de 1 337 millions de francs sur une prévision de 1 397 millions, soit un écart favorable de 60 millions.

Les postes achats de carburants, fournitures de bureau, fournitures informatiques, fournitures d'entretien et diverses et les achats d'eau et d'électricité se sont élevées à 207 millions de francs et dégagent un écart favorable de 8 millions de francs par rapport aux prévisions.

De même, la rubrique « charges du personnel dégage un écart favorable de 14 millions de francs par rapport à la prévision.

7.2.2.3 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'année 2011 se sont élevées à 1 430 millions de francs soit une augmentation de 22,6 % par rapport à l'exercice 2010. Il est à noter que les marchés relatifs à l'équipement du nouveau siège de l'AMRTP en mobilier et matériel n'ont pu être conclus avant la fin de l'année.

Les dépenses réalisées ont porté sur les travaux de construction du siège de l'AMRTP à hauteur de 1 382 millions, l'achat de terrain pour 23 millions destiné à abriter l'installation des équipements de gestion des fréquences et l'acquisition de mobiliers et de matériels de bureau pour 25 millions.

7.3 La situation du fonds d'accès universel

Le fonds d'accès universel n'a supporté aucune dépense au cours de l'année 2011. Il s'est accru par la contribution des Opérateurs de télécommunications et les intérêts rapportés par les placements à terme.

Le solde du fonds au 31 décembre 2011 s'élève à 8 215 millions de Francs CFA.

7.4 Les formations et voyages d'études

Dans le cadre du renforcement des capacités de son personnel, l'AMRTP élabore tous les ans un plan de formation qu'elle met en œuvre après approbation par le Conseil de l'AMRTP.

Au titre de l'année 2011, tous les cadres A et B ont bénéficié de formation (intra-entreprise ou à l'extérieur) et/ou effectué un voyage d'études.

Le coût de ces formations et voyages d'études s'est élevé à 258 millions de francs soit un taux de réalisation de 99,8% par rapport aux prévisions.

L'impact positif de ces actions de formation sur les agents apparaît dans la qualité des rapports et dossiers rendus et la réduction du temps d'exécution des tâches.

Le tableau ci-dessous donne les principaux thèmes de formation suivis par le personnel de l'AMRTP :

Tableau n°7 : Thèmes de formation & voyages d'études et participation du personnel

N°	Thèmes	Nombre de participants	Lieux
1	Formation BADGE	3	Ouagadougou (BURKINA FASO)
2	Séminaire sur le Management des équipes et animation hiérarchique	9	Bamako (MALI)
3	Séminaire sur la " Fixation des objectifs et évaluation des performances"	17	Bamako (MALI)
4	Techniques de gestion des réclamations clientèle	1	Casablanca (MAROC)
5	Visite ARTP/Sénégal	1	Dakar (SENEGAL)
6	« Top Management Afrique » sur le Management Stratégique	4	Casablanca (MAROC)
7	Séminaire sur le " Management du secteur des télécommunications"	15	Bamako (MALI)
8	Séminaire sur les "Missions de régulation"	15	Bamako (MALI)

N°	Thèmes	Nombre de participants	Lieux
9	19ème Symposium Inter africain de la Gestion Publique	4	Casablanca (MAROC)
10	Gestion des Réclamations Clientèle	1	Casablanca (MAROC)
11	Congrès Inter africain des Secrétaires et Assistantes de Direction	1	Casablanca (MAROC)
12	Séminaire de formation sur le Management	7	Las Palmas (ESPAGNE)
13	Forum des Dirigeants Africains	1	Paris (FRANCE)
14	Formation sur les licences d'établissement ou d'exploitation	7	Casablanca (MAROC)
15	Formation sur la gestion de la trésorerie	1	Abidjan (COTE D'IVOIRE)
16	Atelier sur la Gestion des Fréquences, la Migration de l'analogie au numérique, dividende numérique	2	Bamako (MALI)
17	Formation sur la régulation de télécommunication	1	Paris (FRANCE)
18	Séminaire sur la Régulation Postale en Afrique	1	Cotonou (BENIN)



8. GRANDS CHANTIERS DE L'AMRTP

8.1 Développement de l'accès universel

Pour améliorer la couverture en infrastructures de télécommunications/TIC des communes rurales au Mali, le gouvernement, avec l'appui de la Banque Mondiale a élaboré en 2009, une stratégie d'accès universel. Cette action s'inscrit dans le cadre de l'atteinte des objectifs de la réforme du secteur entreprise par l'Etat en 1998. Les axes prioritaires de ladite stratégie doivent permettre de satisfaire un certain nombre de besoins des populations rurales en ce qui concerne :

- l'extension de la couverture des infrastructures de télécommunications en voix et Internet ;
- la facilitation de l'accès aux infrastructures de télécommunications en voix et Internet existantes et le renforcement des capacités des acteurs potentiels ;
- la sensibilisation pour l'utilisation des TIC des acteurs et bénéficiaires potentiels ;
- le développement de l'offre de services TIC et des contenus pertinents pour le contexte local malien ;
- l'extension de la couverture des infrastructures d'information de proximité (radio de proximité).

Les actions initiées en 2011 par l'AMRTP ont porté sur des discussions en interne concernant les modalités pratiques de mise en œuvre des projets pilotes à savoir, la validation du projet du dossier d'appel d'offres, la mise en place des organes de gestion du fonds d'accès et du comité de pilotage des projets.

44

Pour les actions envisagées, il est attendu avant le lancement des projets pilotes :

- la réalisation d'une étude complémentaire pour actualiser la liste des communes rurales retenues dans la stratégie,
- la mise en place des organes de gestion et de contrôle du fonds d'accès,
- la finalisation du projet de dossier d'appel d'offres (DAO),
- le lancement du processus de sélection des opérateurs de service universel.

8.2 Contrôle de la qualité de service

Dans l'accomplissement de sa mission de protection des consommateurs et conformément aux obligations réglementaires en matière de qualité de service des opérateurs de télécommunications, l'AMRTP a lancé une vaste campagne de mesures de la qualité de services des opérateurs de télécommunications sur toute l'étendue du territoire du Mali. Cette étude a été menée, avec l'assistance d'un cabinet d'audit de renommée internationale, du 24 janvier au 04 mars 2011.

L'objectif global de ladite campagne est de permettre au CRT de s'assurer que les usagers du service de téléphonie, bénéficient d'un service de qualité conforme aux normes et standards en la matière.

Les mesures effectuées ont porté sur :

- la couverture du réseau des opérateurs,
- la couverture des axes routiers indiqués dans le cahier des charges des opérateurs,
- les mesures bout en bout des services fournis : voix, SMS,
- l'audit des services Internet.

Les résultats de l'étude font apparaître que les deux opérateurs doivent impérativement :

- améliorer la couverture sur l'ensemble des axes routiers qui ont été notifiés aux opérateurs ;
- améliorer la QoS sur les réseaux ORANGE et MALITEL pour les zones à problèmes identifiées.

Les conclusions de cette étude ont prouvé la nécessité de réviser les cahiers de charges des opérateurs pour la mise en conformité des indicateurs avec les normes disponibles.

8.3 Construction du siège de l'AMRTP

Le nouveau siège de l'AMRTP, sis à Hamdallaye ACI, est en construction depuis novembre 2009. Les travaux sont confiés à une entreprise privée de droit malien supervisé par un Cabinet d'architecture et un Bureau d'études faisant fonction respectivement de Maître d'œuvre et de Maître d'ouvrage délégué.

Au 31 décembre 2011, en raison des difficultés rencontrées au démarrage du chantier notamment la délimitation de la parcelle et dans l'acheminement des matériaux, l'état d'avancement des travaux se présentait comme suit :

- gros œuvres du bâtiment principal : 98 % ,
- avancement global : 68 % ,
- délai consommé : 104 % .

8.4 Acquisition d'un système de contrôle et de gestion des fréquences

45

Suite à une première consultation infructueuse sur financement Banque Mondiale lancée en 2009, l'AMRTP a sur fonds propres, procédé au lancement d'un nouveau processus d'appel d'offres par l'élaboration d'un nouvel DAO pour l'équipement ci-dessus cité et un véhicule de contrôle autonome dont l'acquisition doit intervenir dans un plus court délai.

Le lancement de l'appel d'offres international est intervenu le 26/10/11 pour une ouverture des offres prévue le 14/12/11. Trois (3) sociétés dont deux internationales et une locale ont acheté le dossier.

Compte tenu des contraintes évoquées et conformément aux procédures édictées en la matière, les soumissionnaires concernés ont sollicité et obtenu un report de date de dépôt et d'ouverture des offres. Une nouvelle date a été fixée au vendredi 6 janvier 2012 à 10 heures au plus tard.

8.5 Nouveau cadre législatif et réglementaire du secteur postal

L'environnement postal international est marqué ces dernières années par de profondes mutations découlant non seulement de la révolution des nouvelles technologies de l'information et de la communication, mais aussi et surtout de la prolifération des opérateurs postaux privés y compris des multinationales disposant de capacités financières suffisantes leur permettant de prendre des parts de marché de plus en plus importantes.

En effet, la levée des barrières économiques à la faveur de la mondialisation de l'économie et de la libéralisation des échanges a favorisé la restructuration de plusieurs

entreprises publiques afin de mieux s'adapter au nouvel ordre économique mondial, en termes d'organisation stratégique, de politique commerciale axée sur des produits/service à haute valeur ajoutée répondant aux besoins des clients.

C'est dans cette nouvelle dynamique que s'inscrit l'ouverture du secteur postal à la concurrence par l'adoption de la Loi n° 94- 025 du 13 JUIN 1994 portant modification de l'Ordonnance n°89-33/P-RM du 09 octobre 1989 portant création de l'Office National des Postes (ONP).

L'article 3 nouveau de cette Loi stipule : < < L'Office National des Postes, à l'effet de l'exécution correcte de sa mission est notamment chargé d'élaborer les éléments de la politique nationale de développement des postes et d'assurer l'exécution des plans et programmes y afférents ainsi que l'application de la législation nationale et des Conventions, règlement et Arrangements Internationaux régissant la matière.

Il exerce dans le cadre de sa mission le monopole postal dans le cas des transports des dépêches expédiées pour le compte de l'Etat, des lettres particulières closes ou non closes, des paquets n'excédant pas le poids fixé par la réglementation en vigueur en la matière.

Toutefois, il peut autoriser par Contrat de Concession des personnes physiques ou morales installées sur le territoire national à exercer les mêmes opérations moyennant une redevance annuelle > > .

C'est ainsi qu'à la date du 31 décembre 2011, les opérateurs postaux privés déclarés et signataires de la Convention de concession du monopole postal avec LA POSTE sont :

46

- City Messenger ;
- Afrik- Express ;
- DHL ;
- SDV ;
- K-Express ;
- Air Born Express ;
- Avia Voyage ;
- Mascym Buretel ;
- Tam-Courrier Express ;
- Getma-Mali Prorata

Aussi, toujours dans le cadre de la réforme postale, en lieu et place de l'Office National des Postes (ONP) fut créée par Ordonnance n°2011-012/P-RM DU 20 septembre 2011 < < LA POSTE > > qui conserve le même statut d'Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) que l'ONP).

Les innovations majeures de cette ordonnance portent sur le renforcement de ses missions à savoir :

- assurer le service postal universel, les services postaux réservés etc. ;
- assurer les services postaux non réservés ;
- assurer les services financiers comprenant le Compte Courant Postal (CCP), le Compte Caisse d'Epargne (CNE), le bureau d'échange et toutes autres transactions financières au nom d'autres établissements ;
- exécuter le service de la logistique intégré dans le cadre d'accords bilatéraux.

Au-delà du caractère institutionnel de cette ordonnance, ce qu'il est important de noter et d'apprécier à sa juste valeur comme décision politique est le retour des services financiers postaux (Chèques postaux et Caisse d'Épargne) dans le porte feuille d'activités de LA POSTE du Mali à l'instar des autres pays de la sous région (UEMOA).

L'Ordonnance n°2011-024/P-RM du 28 septembre 2011 portant régulation du secteur des Télécommunications/TIC et des Postes consacre à son titre III la régulation du secteur postal au Mali.

8.6 Les relations avec les associations de consommateurs

A la suite de l'atelier tenu les 3 et 4 Décembre 2009 avec les associations de consommateurs sur le thème « Information et sensibilisation sur les droits des Consommateurs dans le secteur des télécommunications », l'AMRTP (ex CRT) a maintenu la concertation avec lesdites associations.

Ainsi, l'AMRTP a incité les associations à la mise en place d'une faîtière et dont le processus est en voie d'achèvement.

En 2010, l'AMRTP a adopté un nouvel organigramme avec la création d'une structure dédiée aux relations avec les Consommateurs, l'« UNITE CONSOMMATEURS » rattachée au Secrétariat général.

Courant de la même année, l'AMRTP a été rapprochée par les associations de presse pour appuyer une activité sur le secteur des télécommunications. Il s'agit de :

- ASSEP : Association des éditeurs de la presse privée,
- GPP : Groupement du patronat de la presse,
- UNAJOM : Union nationale des journalistes du Mali,
- URTEL : Union des radios et télévisions libres.

47

Suite aux négociations qui ont suivi, les deux parties ont convenu d'étendre l'évènement aux associations de consommateurs avec lesquelles l'AMRTP est en relation. Il s'agit de :

- ADAC-MALI : Association de défense et d'aide aux consommateurs ;
- ADESCOM : Association pour la défense de l'environnement et la sensibilisation des consommateurs,
- ASCOMA : Association des consommateurs du Mali
- CONSOLIGUE : Ligue des consommateurs,
- REDECOMA : Regroupement pour la défense des consommateurs du Mali,
- RECOMATEM : Réseau malien des consommateurs de téléphone mobile,
- ASSIET-COSAM : Association pour la sauvegarde des intérêts et l'épanouissement des consommateurs actifs du Mali,
- CYBER LEX : Association de défense de la société de l'information au Mali,
- CAC-TIC : Coordination des associations et clubs des TIC,
- AFP-TIC : Association féminine pour la promotion des TIC,
- AFABA : Association des femmes artisanes de Bacodjicoroni.

Pour ce faire, il a été retenu l'organisation d'un Forum sur « La Régulation des télécommunications » les 1er, 2 et 3 juin 2011 avec comme thèmes exposés :

- Thème 1 : Les fondamentaux de la régulation du secteur des télécommunications : Rôle et responsabilité des acteurs : Etat – Régulateurs – Opérateurs – Consommateurs.
- Thème 2 : Amélioration des connaissances des consommateurs maliens sur les spécificités techniques liées à l'utilisation de la téléphonie fixe et mobile au Mali : principes de la tarification et structures des prix, indicateurs internes des opérateurs sur la qualité de leurs services, interconnexion entre les opérateurs.
- Thème 3 : Gestion et contrôle des fréquences : rôle du CRT et interactions avec les autres Organes utilisateurs et/ou régulateurs sectoriels, cas du Conseil Supérieur de la Communication (CSC).
- Thème 4 : Rôle central du consommateur dans la définition des actions du régulateur.
- Trois Communications :
 - Passage de l'Analogique au Numérique.
 - Rôle des Fournisseurs d'accès Internet
 - Rôle des Centres d'appels.

Le Forum a formulé sept recommandations:

1. La pérennisation de ce forum (2 fois par an) ;
2. L'institution d'un cadre formel de concertation entre les CRT, l'Administration du Commerce et de la Concurrence, des acteurs du secteur et les Associations de Consommateurs et de la Presse avec un plan de rencontres. Pour ce faire, il a été retenu la création d'un Comité de suivi et d'un Comité de coordination ;
3. La poursuite de la pose de la fibre optique dans les 703 communes du pays et l'amélioration de l'accès aux services de télécommunications/TIC ;
4. Une attention particulière aux médias pour leur accès aux équipements TIC, à la réalisation d'un réseau intranet pour les organes de presse et la formation de leurs membres ;
5. La représentation des associations de consommateurs et associations de presse au sein du CRT avec voix consultative ;
6. Les contrôles réguliers pour l'amélioration de la qualité de service ;
7. L'amélioration de la procédure d'identification des abonnés.

9. PERSPECTIVES

- Renforcement de la concurrence sur le marché ;
- Mise en place du nouveau cadre réglementaire du secteur postal ;
- Arrivée effective du 3ème opérateur des télécommunications/TIC sur le marché ;
- Enquête sur le taux d'équipement TIC des entreprises et de l'Administration ;
- Enquête sur la satisfaction des usagers de la téléphonie mobile ;
- Renforcement des procédures de gestion et développement des capacités des ressources humaines.

10. SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ADAC-Mali	Association de défense et d'aide aux consommateurs Mali
ADESCOM	Association pour la défense de l'environnement et la sensibilisation des consommateurs
ADSL	Asymmetric digital subscriber line (ligne d'abonné numérique asymétrique)
AFABA	Association des femmes artisanes de Bacodjicoroni
AFP-TIC	Association féminine pour la promotion des TIC
AMRTP	(ex CRT) Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications/TIC et Postes
APEJ	Agence pour la promotion de l'emploi des jeunes
ARTP	Autorité de Régulations des Télécommunications et des Postes (Sénégal)
ASCOMA	Association des consommateurs du Mali
ASSEP	Association des éditeurs de la presse privée
ASSIET-COSAM	Association pour la sauvegarde des intérêts et l'épanouissement des consommateurs actifs du Mali
GSMA	l'Association des opérateurs de téléphonie mobile
BADGE	Brevet d'aptitude délivré par les grandes écoles (France)
BDT	Bureau de développement des télécommunications de l'UIT
CAC-TIC	Coordination des associations et clubs des TIC
CCP	Compte Courant Postal
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNE	Compte Caisse d'Epargne
CNI	Correspondants nationaux d'indicateurs
CONSOLIGUE	Ligue des consommateurs
CRT	Comité de Régulation des Télécommunications du Mali
CRTEL	Comité des régulateurs nationaux des télécommunications (UEMOA)
CYBER LEX	Association de défense de la société de l'information au Mali
EDGE	Enhanced Data Rates for GSM Evolution
EPIC	Etablissement public à caractère industriel et commercial
ESMT	Ecole supérieure multinationale des télécommunications (Dakar)
FRATEL	Réseau francophone des régulateurs des télécommunications
GPP	Groupeement du patronat de la presse
GPRS	General Packet Radio Service
GSM 3G	Troisième génération de la téléphonie mobile
IMPACT	Multilateral Partnership Against Cyber Threats
LA POSTE	Opérateur historique des postes
MALITEL	Nom commercial de la branche mobile de SOTELMA SA
OMC	Offre Mobile Contact - Prepaid Grand public d'Orange Mali SA
ONP	Office National des Postes du Mali
Orange Mali SA	Filiale du Groupe France Télécom, opérateur des télécommunications
RECOMATEM	Réseau malien des consommateurs de téléphone mobile
REDECOMA	Regroupement pour la défense des consommateurs du Mali
RPC Réunion	préparatoire pour la conférence des radiocommunications (UIT)
SIGTEL	Système de Gestion de l'Information des Télécommunications (Lomé)
SIGTEL	Système d'information de gestion des télécommunications (Lomé)
SOTELMA SA	Société des Télécommunications du Mali, opérateur historique des télécommunications
TIC	Technologie de l'information et de la communication

UAT	Union africaine des télécommunications
UEMOA	Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest
UIT	Union internationale des télécommunications
UIT-R	Secteur des radiocommunications (UIT)
UIT-T	Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT)
UNAJOM	Union nationale des journalistes du Mali
UNESCO	United educational, scientific and cultural organization
UPAP	Union panafricaine des postes
UPU	Union postale universelle
URTEL	Union des radios et télévisions libres
Waatibè	Offre Mobile Grand public SOTELMA/MALITEL SA
WLL	Wireless local loop (boucle locale sans fil)

